51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 20 17 MAI 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Edition complète . . . . 18 fr.	ETRANGER : Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 7 décembre 1933.
	Edition partielle. . . . . 12 fr.	

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication*; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence*; pour l'Etranger elle coûte 3 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, Paris 8e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causeries philosophiques. — CHAP. II : La ligne de la Sagesse *(suite)*. Art. 3 : Savez-vous lire ? *(suite)*. — § 2 : A livre ouvert, 321. 1° Il faut ouvrir le livre, 321. 2° A la bonne page, 322. — § 3 : *Tolle et lege*. Analyse du *Traité de l'amour de Dieu*, par S. François de Sales, 323.

Questions de science ecclésiastique. — Y a-t-il des textes scripturaires qui prohibent l'anthropophagie ? Est-elle un péché, de quelle nature et de quelle gravité ? Quel est le commandement qui la défend ? 327. — Qu'est-ce que le scandale d'*induction* ? Est ce un péché d'espèce morale différente du scandale direct ? 330. — En quel sens peut-on dire que la grâce nous fait participer à la vie divine ? 332. — Dans un diocèse où l'abstinence du samedi est reportée au mercredi, un particulier peut-il faire gras le mercredi et maigre le samedi ? 333. — Doit-on faire maigre le premier samedi après les Cendres ? 333. — Les péchés mortels douteux ne sont-ils toujours que des péchés véniels ? 334. — Une œuvre de conseil est-elle toujours ce qu'il y a de plus parfait *hic et nunc* ? 334.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : *L'Immaculée Vierge Mère de Dieu*, 334 ; L. Soubigou, Maxime des Francs, Arami, B. Latzarus, 335 ; Fr. Amiot, Nic. Berdiaeff, Jeanne Ancelet-Hustache, 336.

PRÉDICATION

Lectures pour le Mois de Marie. — LE MARTYRE DE LA MÈRE DE DIEU (fin). — *5e Partie : La récompense du Martyre* (fin). — IV. La mort et l'assomption de Marie, 257. — V. Marie au ciel, 258.

Pour la fête de la Sainte Trinité. — I. L'excellence du dogme de la Trinité, 259. — II. Le signe de la croix, 261.

Pour la Fête-Dieu. — I. *A des collégiens* : Comment suivre la procession, 263. — II. Pourquoi et comment célébrer cette fête, 264.

Cours de prônes sur la Liturgie. — XXXIII. Liturgie du sacrement de Pénitence, 266.

Les Litanies du Sacré-Cœur. — V. *3e Invocation* : Cœur de Jésus, substantiellement uni au Verbe de Dieu, 268.

Explication du Catéchisme. — *28e Leçon* (suite). Le 4e commandement *(suite)*, 270.

PETIT COURRIER

Q. — On m'a demandé des renseignements sur *le Culte Antoiniste*. Il s'agirait d'une secte où il y a même des « Sœurs ». *L'Ami* me rendrait service en donnant sur ce point quelque éclaircissement.

R. — **L'Antoinisme a pris naissance en Belgique chez « le Père Antoine. » Vous pouvez lire un tract de 8 pages sur 2 col. édité par la** *Croix du Nord* **(4, rue des Sept-Agaches, à Lille), intitulé :** *Irai-je voir Antoine ou ses représentants ?* **— abbé Leroux,** *Antoine le Guérisseur*, **et** *La Religion Antoiniste*, **2 brochures (à 1 f. 50) de la collection « Etudes Religieuses » éditée à « La Pensée Catholique, » 38, Quai Mativa, à Liège (et chez Labergerie, 11, rue Cujas, Paris 5e) ; — abbé Bourguet,** *Antoine de Jemeppe et l'Antoinisme* **(brochure excellente). Liège, imprimerie Vaillant Carmanne ; — Albert Monniot, dans la** *Revue Internationale des Sociétés secrètes* **du 5 mars 1914, p. 454-475 ; — un chapitre dans** *Au pays de l'occultisme*, **du P. Roure (15 f., Paris, Beauchesne), et dans** *L'erreur spirite* **de René Guénon (20 f., Paris, Marcel Rivière).**

Q. — *L'Ami* connaît-il une sainte Ginette ? une sainte Gisèle ? une sainte Eustelle ?

R. — **1° Ginette est le diminutif de Geneviève.**

2° Gisèle, ou Giselle, ou Isbergue, *Gisleberga* **ou** *Gisla*, **vierge, fille de Pépin le Bref et filleule du pape Etienne II, dirigée par l'ermite S. Venant martyr, fonda à Aire-sur-la-Lys un monastère sous la règle de S. Benoît ; on la représente avec une anguille qu'elle tient dans la main ou sur un plat.**

Patronne de l'Artois ; fête le 21 mai au Propre d'Arras.

3° Eustelle, *Eustella,* vierge, baptisée par S. Eutrope, l'apôtre de Saintes, mise à mort par son propre père demeuré païen ; fête le 11 mai au Propre de La Rochelle. — Une autre, *Eustadiola,* veuve, fondatrice du monastère de Moyen-Moutier, à Bourges, au VIIe siècle ; son nom est devenu Eustelle ; fête le 8 juin au Propre de Bourges.

Q. — J'ai à faire un rapport sur le sujet suivant : « *Curie diocésaine.* Sa raison d'être. Fonctions des diverses personnes qui en font partie. » Quels auteurs consulter?

R. — C'est l'objet des canons 363 à 390 du *Codex,* que vous devez avoir entre les mains. — En français, voyez Cance, *Le Code de droit canonique,* t. I (25 f., Paris, Gabalda), ou le P. Pie Mothon, *Des Personnes* (in-8, 25 f., Paris, Desclée, de Brouwer et Cie). — En latin : Cocchi, *De clericis in specie* (in-8, 20 f., Turin, Marietti); Bevilacqua, *De Episcopi seu Ordinarii juribus ac obligationibus* (in 8 de 425 p., Rome, Pustet) ; P. Vidal, *De Personis* (in-8, 40 lires, Rome, Université Grégorienne).

Q. — Avant la guerre, l'*Ami,* si j'ai bon souvenir, a fait grand éloge d'une brochurette sur l'acte de contrition parfaite ; je ne retrouve plus le titre. Pourriez-vous me le dire ?

R. — Chez Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris 6e, vous avez *Contrition parfaite,* de De Driesch, 32 p. in-32, 0 f. 50 (40 f. le cent) ; — et *Les clefs du Paradis,* par le P. Saint-Omer, 272 p. in-32, 2 f.

Q. — 1° Existe-t-il un saint Alfred ? Quand arrive sa fête ? Y a-t-il des ouvrages parus sur lui ?

2° Quels sont les livres à conseiller à un jeune vicaire qui doit prêcher aux grandes fêtes de l'année, pour l'aider à faire ses sermons ?

R. — Ad I. Il existe un S. Altfried, *Alfridus.* Alfred, né à Cologne, évêque d'Hildesheim de 847 à 874 ; fête le 15 août, jour de sa mort. Je ne connais sur lui que les *Acta Sanctorum,* t. III d'août, p. 210-214.

Ad II. Gaussens, *Instructions pour les principales fêtes de l'année,* in-12, 8 f., Paris, Gabalda ; — et quelques années de notre *Prédication.*

Jacques Debout. — **Plaies d'Egypte et Terre Promise.** — In-8 de 220 p., 10 f. — Paris, Spes.

« Plaies d'Egypte et Terre Promise » : on se doute bien que c'est là une métaphore sous laquelle l'auteur, avec sa verve habituelle et sa puissance d'ironie, exécute les sottises, les platitudes, les superstitions que lui offre l'actualité, mais aussi exalte les espérances permises. Car tout n'est pas ridicule, stupidité ou immoralité en notre société : il y a aussi « les avenues ouvertes aux jeunes, la vocation de la femme contemporaine, la collaboration de nos morts, la splendeur du sacerdoce », tout ce bien qui repose des plaies d'Egypte et nous laisse en plein cœur de la Terre Promise. Tout particulièrement le Prêtre et l'Autel sont ici glorifiés dans un style coloré comme un vitrail, chaud, humain, moderne, qui rajeunit l'expression souvent convenue de ces dogmes magnifiques.

Ouvrage d'incomparable apologétique, ce petit chef-d'œuvre de Jacques Debout sera accueilli avec joie par tout esprit chrétien, droit et loyal.

M.-H. Lelong, O. P. — **L'Evangile de Lisieux.** — In-12 de 226 p., 12 f. — Librairie S.-Paul, 6, rue Cassette, Paris 6e.

Ceci est la série des entretiens du P. Lelong à Radio-Strasbourg, du 8 octobre 1933 au 14 janvier 1934 ; en tout 9 allocutions. C'est la vraie figure de sainte Thérèse qui paraît ici, avec la vraie dévotion qu'il convient d'avoir pour elle : « La dévotion que je vous prêcherai, déclare l'auteur dans le premier entretien, justement parce qu'elle tient de très près à l'Evangile, ne sera pas de la dévotionnette... » C'est la vraie, la bonne spiritualité, telle que Thérèse la pratiquait elle-même.

En nous dévoilant l'âme de « cette chrétienne authentique », le P. Lelong nous fait « frôler Jésus ». Son recueil fera du bien ; nous le conseillons tout particulièrement aux directeurs d'œuvres d'enfants et d'adolescents. Les exemples, les paroles de la jeune Thérèse expriment d'une façon si claire et si précise ce que doit être la voie très simple qui conduit à Jésus une âme d'enfant, qu'en s'inspirant de ce que le P. Lelong a si bien dit, les prêtres décupleront autour d'eux le bien que peut faire leur enseignement.

Jacques de Dixmude, par J.-M. de Buck. — In-12 de 262 p., 12 f. — Paris, Lethielleux.

C'est une des figures les plus attachantes parmi les héros de la guerre que ce Lieutenant Général Jacques de Dixmude.

L'enfance pensive dans le cadre pittoresque de l'Ardenne, la jeunesse studieuse au Collège de la Trinité et à l'Ecole Militaire, la périlleuse et merveilleuse aventure des années d'Afrique et de la lutte contre les grands marchands d'esclaves ; la guerre enfin, l'épopée, des avant-postes de Liège à la défense de Dixmude et aux boues de l'Yser ! Quelle vie pleine ! Quelle longue suite de travaux ! Quelle succession d'exemples, où s'affirment les hautes vertus morales d'un soldat qui fut un homme, qui fut un chrétien !...

Le duc Léopold de Brabant, aujourd'hui S. M. le Roi Léopold III, a vivement encouragé la publication de cette vie héroïque : « J'applaudis d'autant plus à ce geste, écrivait-il le 12 août 1933 à l'auteur, que j'ai eu l'honneur d'avoir le Général Jacques comme chef de corps pendant la guerre et de le connaître, c'est-à-dire de l'apprécier, personnellement.

« Comme caractère, comme colonial et comme soldat, il mérite l'estime et l'admiration du Pays. Mon vœu le plus cher est que ce livre... soit largement répandu et que la jeunesse s'inspire, à sa lecture, des exemples des vertus civiques et morales du héros de Dixmude. »

Edward Montier. — **Jeune Travailleur, élève-toi !** *(Pour un humanisme moderne).* In-12 de 256 p., 10 f. — **Le Jeune homme riche.** In-12 de 192 p., 8 f. — Editions *Education intégrale,* 3 bis, rue de la Sablière, Paris 14e.

I. — Toute l'œuvre d'Ed. Montier a été consacrée à l'éducation intégrale de la jeunesse, surtout de la jeunesse populaire. Ce nouveau livre s'adresse, plus encore que ses aînés, aux jeunes travailleurs, jocistes ou non : il tend à parfaire leur éducation.

L'auteur a un grand amour du peuple, qu'il croit capable de hautes destinées intellectuelles et sociales : Pie X et Paul Doumer ne sont-ils pas des enfants du peuple ? Mais si le jeune travailleur doit s'élever dans la hiérarchie sociale, M. Montier veut que cette ascension soit chrétienne et en conformité avec l'idéal chrétien.

Avec une belle audace, mais sur un ton amical, sans le moindre pédantisme, il veut faire de son jeune ouvrier un « humaniste moderne », c'est-à-dire un homme pleinement conscient de ses ressources et désireux de développer sa personnalité. C'est pourquoi il lui dit : « Jeune travailleur, élève-toi, » dans ton corps, oui, mais surtout dans ton âme ; affine ta sensibilité, orne ton intelligence, fortifie ta volonté ; élève-toi au point de vue social et religieux.

Pour aider son disciple dans ces multiples ascensions, il lui montre ce que beaucoup de jeunes, sortis du peuple, ont pu faire et ce que l'Eglise a fait et fait encore pour l'ascension populaire. Ces exemples sont présentés avec une documentation pleine de vie, et le livre lui-même, écrit avec entrain, est une longue conversation enjouée et familière, d'une lecture facile. Les jeunes travailleurs s'y délecteront : ils y trouveront l'écho de leurs plus nobles aspirations.

II. — Mais Edward Montier ne s'intéresse pas seulement aux humbles pour les élever vers un idéal supérieur à leur condition sociale. Dans le second volume il s'adresse à un jeune homme riche, un de ses anciens

(Voir la suite p. 158).

SIDALGRANI

Ses applications à

l'ART RELIGIEUX

Tableaux de couleurs en marbre reconstitué incrustés de bronze ciselé et doré.

SES CHEMINS DE CROIX INDESTRUCTIBLES

SAINTE BERNADETTE
Tableau de couleurs de 1m40×0m80

CHEMINS DE CROIX
Tableaux de couleurs de 1m05×0m80

MAGASIN D'EXPOSITION
28, avenue Duquesne, PARIS.
— Tél. : Invalides 05-76. —

LOURDES Hôtel Villa Saint-Jean, au Pont Vieux près Grotte, 3, rue du Paradis, et rue de la Grotte. *Cuisine soignée.* Albert ABADIE. *Prix modérés.*

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN

Artiste-Peintre-Verrier - Agréé des Beaux-Arts
Lauréat de Concours Publics
Fournisseur des Missions Etrangères
Auteur des vitraux dans plus de 5.000 églises en France et à l'Etranger.

Le plus ancien et le plus important atelier de vitraux d'Art Religieux de l'Est de la France — Créé en 1835.

12, rue Lionnois, NANCY
(Meurthe-et-Moselle)

ÉTUDES, RENSEIGNEMENTS, DEVIS, CATALOGUE ARTISTIQUE SUR SIMPLE DEMANDE

Vitraux en tous genres : grisailles, médaillons, scènes historiées,
Restauration de verrières anciennes, armoiries.

DOULEURS,

rhumatismes, goutte, gravelle, artériosclérose, lumbago, sciatique sont guéris par l'Urodonal. Il prévient la congestion, l'apoplexie, l'urémie ; il fait baisser la tension artérielle, et diminue la viscosité du sang chez les obèses et les pléthoriques ; il libère le foie, le rein et la vessie de la boue et des calculs uriques ; il désintoxique l'organisme et lui restitue souplesse et vigueur. (Communications à l'Académie de Médecine et à l'Académie des Sciences). Le flacon 16 francs, franco 16,50. Le triple 39,20. Envoi gratuit du « Manuel de Santé » par le professeur E. Faivre. CHATELAIN, fournisseur breveté du Vatican, 2, rue de Valenciennes, Paris, et toutes pharmacies.

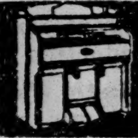

ÉTABLISSEMENTS
E.A. ROETHINGER
ORGUES-HARMONIUMS
STRASBOURG

VINS DE MESSE

La première œuvre fondée à GAILLAC en 1907, par M. Elie Bertrand, avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi.

Contrôlée par M. le Chanoine Goffre, archiprêtre de Gaillac, et M. le Chanoine Prat, directeur de l'Ecole de Sarlat (Dordogne).

Vins strictement conformes aux règles canoniques, avec certificat de pureté.

S'adresser à MM. Elie et Pierre BERTRAND, père et fils, prop.-viticulteurs, 10, r. Ancien-Collège, Gaillac (Tarn).

FALCE, DOREUR SUR MÉTAUX
Chez M. le Curé de Thieux, près Juilly (S.-et-M.) dore, argente **OBJETS DU CULTE**. Prix semi-gratuits. **Hautes références** : a travaillé pour 51 diocèses.

PANSEMENTS
COMPRESSES
BANDES DE CRÊPE
LINGERIE CHIRURGICALE
LINGERIE HYGIÉNIQUE
CULOTTES, CALEÇONS, BRASSIÈRES
GILETS, TRICOTS
SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES
LAYETTE

Exigez la marque

TETRA

Siège Social
48, rue de Laborde
PARIS (8e).

HORLOGERIE. BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE

Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils Médailles, Chaînes, Couverts de Table, etc.

Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, à Valence (Drôme) qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client.

MANUFACTURE DE TAPIS D'EGLISES

ADAM & Cie

AVIGNON

Echantillons franco sur demande

Remise actuelle de dix pour cent.

VITRAUX D'ART

Charles CHAMPIGNEULLE

96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VIe).

Voir *Ami du Clergé*, n° du 5 avril, page 111.

FAITES VOUS-MEME VOTRE **YAOURT** AU PRIX DU LAIT AVEC

YALACTA

« *Le gardien de votre santé* »

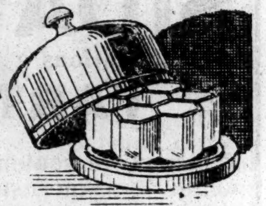

NOTICE SUR DEMANDE ADRESSÉE À

YALACTA. SERVICE CL. 19. AVENUE TRUDAINE. PARIS

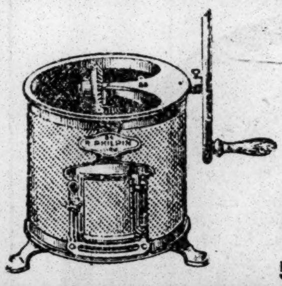

Eplucheuses de légumes

Prix pour **Communautés, Œuvres, Séminaires.**

70 modèles depuis 125 fr.

TOUS ARTICLES DE CUISINE

— ***Représentants demandés*** —

PHILPIN, constructeur,

50, boul. de la Villette, PARIS.

ACHETEZ DIRECTEMENT

tous Produits alimentaires

Toutes les maisons catholiques : presbytères, institutions, séminaires, communautés, maisons de retraite, etc., réaliseront ***une sérieuse économie*** sur leurs approvisionnements en achetant directement à la production ou à l'importation tous produits alimentaires.

L'Union des Economats Privés, créée dans le but de centraliser leurs achats, groupe déjà des centaines d'adhérents pour lesquels il obtient des prix toujours meilleurs du fait de l'augmentation constante de son chiffre d'affaires.

L'Union des Economats Privés publie un « *Bulletin des Cours* » qui, tous les deux mois, apporte à ses adhérents le cours de chaque article d'alimentation, et toutes indications pour se le procurer directement aux meilleures conditions.

Aucune cotisation n'est demandée ; aucun engagement n'est à souscrire.

Pour être inscrit, recevoir son « ***Bulletin des Cours*** », pouvoir utiliser ses services d'achats, il suffit de retourner la ***demande d'inscription*** ci-dessous à :

L'Union des Economats Privés, 1, Rue Liard, à Paris-14e

(la seule Union Française d'achats directs indépendante de tous fournisseurs)

à découper ici

Demande d'inscription gratuite [1]

Je soussigné, M ....

....

demande mon inscription pour recevoir régulièrement le « **Bulletin des Cours** » *de l'***Union des Economats Privés** *et pouvoir utiliser ses services d'achats. Le tout à titre absolument gratuit et sans aucun engagement de ma part.*

56 *Le* .... *19* ....

SIGNATURE

[1] **A remplir très lisiblement et à adresser sous enveloppe affranchie à 0 fr. 50 à l'Union des Economats Privés, 1, rue Liard, Paris-14e.**

Ami du Clergé du 17 mai 1934

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Lectures pour le Mois de Marie. — Le martyre de la Mère de Dieu (fin). — *5e Partie : La récompense du Martyre* (fin). — IV. La mort et l'assomption de Marie, 257. — V. Marie au ciel, 258.
Pour la fête de la Sainte Trinité. — I. L'excellence du dogme de la Trinité, 259. — II. Le signe de la croix, 261.
Pour la Fête-Dieu. — I. *A des collégiens :* Comment suivre la procession, 263. — II. Pourquoi et comment célébrer cette fête, 264.
Cours de prônes sur la Liturgie. — XXXIII. Liturgie du sacrement de Pénitence, 266.
Les Litanies du Sacré-Cœur. — V *3e Invocation :* Cœur de Jésus, substantiellement uni au Verbe de Dieu, 268.
Explication du Catéchisme. — *28e Leçon* (suite). Le 4e commandement *(suite)*, 270.

LECTURES POUR LE MOIS DE MARIE

IV

LA MORT ET L'ASSOMPTION DE MARIE

Pendant les dix années qui suivirent la mort de leur Maître, les apôtres avaient achevé l'évangélisation de la Palestine et ils allaient se disperser à travers le monde.

Telle était l'ardeur avec laquelle Marie désirait rejoindre son divin Fils, que, sans un miracle, ce désir l'aurait fait mourir. Et maintenant que l'Eglise prenait de l'extension, elle suppliait Jésus de la rappeler à lui : « O mon Fils bien aimé, s'écriait-elle, je languis loin de vous. J'envie le sort des patriarches, des prophètes, de Joseph mon saint époux, du juste Siméon, d'Etienne votre diacre, de tous ceux qui sont près de vous. Quand reverrai-je votre visage ? Jusqu'à quand serai-je privée de ce bonheur ? N'ai-je point achevé ma mission ? Je vous ai vu souffrir et mourir ; n'est-il point juste que je vous voie dans la gloire ? Permettez à mon amour de désunir enfin mon âme et mon corps mortel. »

De leur côté, les fidèles qui possédaient l'incomparable trésor, craignant de le perdre, gémissaient devant Dieu : « Seigneur, nous vous en prions instamment, laissez encore au milieu de nous celle qui est notre force, notre consolation et notre modèle ! Que deviendrons-nous lorsque nous ne la sentirons plus près de nous pour nous encourager dans l'épreuve et nous défendre contre la rage de nos ennemis ? »

Le jour vint pourtant où la voix de Jésus se fit entendre : « Cessez, disait-il aux fidèles, de retenir par vos prières celle dont la mission est terminée. Elle a semé dans les pleurs : il est juste qu'elle moissonne maintenant dans la joie. L'arbre de mon Eglise étend ses rameaux ; il est nécessaire qu'elle s'élève comme un soleil pour l'éclairer et le vivifier. Si vous l'aimez, réjouissez-vous de ce qu'elle monte au ciel. Là plus que jamais elle vous aimera, vous consolera, vous assistera. »

Avec quel transport Marie entendit alors le divin appel : O vierge plus pure que les rayons du soleil, ô mère qui avez bu au calice de mes humiliations et de mes souffrances, levez-vous, hâtez-vous et venez ! L'hiver est passé, les pluies ont cessé, les fleurs de vos vertus ont donné à la terre leur parfum, le temps est venu d'en cueillir les fruits. Sortez de la vallée des larmes et venez occuper dans mon Royaume la place d'honneur qui vous est destinée depuis le commencement du monde. »

Marie dit adieu à la terre. Elle salua une dernière fois Nazareth, Bethléem, Jérusalem la cité sainte et coupable, et tout le champ ensemencé par son Fils, où elle voyait tant d'ivraie se mêler au bon grain.

Elle envoya une dernière bénédiction aux fidèles de l'Eglise naissante ; elle bénit deux fois ceux qui allaient prêcher la Bonne Nouvelle jusqu'aux extrémités de la terre. Si timides et si lents à croire autrefois, ils ne rêvaient maintenant que de souffrir pour leur foi. « Allez, leur disait-elle, porter à tous les pécheurs le pardon, à toutes les bonnes volontés la paix et le royaume des cieux. Qu'ils sont beaux sur la montagne, les pieds des messagers de la Bonne Nouvelle, des messagers de la paix ! »

A ceux qui, tout en larmes, la suppliaient de continuer à veiller sur eux, elle répondait : « Une mère peut-elle oublier ses enfants ? Pour moi, je ne vous abandonnerai jamais. »

Ayant fait ses suprêmes recommandations, elle appela la mort, qui n'avait aucun droit sur elle, mais qu'elle voulait subir comme son Fils, pour apprendre aux hommes à ne pas la craindre et à s'y préparer ; et elle s'endormit dans un sourire et une prière. Comme la flèche qui fend l'air s'élève d'autant plus haut que l'arc était plus tendu, ainsi l'âme de Marie s'éleva d'autant plus près de Dieu qu'elle y était poussée de toute la force d'un incomparable amour.

Son corps fut apporté par les apôtres et les fidèles de Jérusalem au tombeau des ancêtres. Mais celle qui avait vaincu la mort avec Jésus devait ressusciter comme lui ; Dieu ne pouvait abandonner à la corruption ce corps immaculé. Le troisième jour, Jésus descendit avec l'âme de Marie au lieu où les fidèles continuaient de pleurer et de chanter des psaumes, et il ressuscita sa mère.

Quand tous deux remontèrent au séjour de la gloire, les hymnes du ciel se mêlèrent aux cantiques de la terre ; les anges et les saints acclamaient les deux triomphateurs et ils se disaient les uns aux autres : « Quelle est celle-ci qui s'élève du désert, inondée de délices et appuyée sur son bien-aimé ? »

La fête qui eut alors lieu dans le ciel est un des mystères dont la connaissance feront la joie des

élus ; la sagesse divine faisait la dédicace de son temple de prédilection ; l'amour divin attirait à lui pour toujours le chef-d'œuvre de la création, et Jésus, pontife de cette solennité sublime, la couronnait de joie, de gloire et de souveraineté, pendant que David entonnait son cantique : « Seigneur, levez-vous pour aller au lieu de votre repos, vous et l'arche sanctifiée par vous, l'arche que vous avez rendue sainte entre toutes, prenant séjour et vie en elle, vous le Saint de Dieu et Dieu même. » (Ps. CXXXI, 8).

Pendant ce temps, sur terre, les apôtres, en ouvrant le tombeau de Marie, constataient sa victoire sur la mort : le tombeau était vide comme celui de Jésus. Ceux qui, dans la suite des siècles, auraient aimé à s'agenouiller devant les restes de Marie, n'auront pas cette consolation ; mais, devant son sépulcre comme devant celui du Sauveur, l'humanité chante avec une double allégresse sa foi immortelle : « Je crois à la résurrection des morts ! Je crois que mon Rédempteur est vivant et qu'il se lèvera pour commander à la poussière ! Alors mon squelette se revêtira de sa peau ; de ma chair je verrai Dieu ; mes yeux le verront et d'attente mes reins se consument au dedans de moi. » (Job, XX, 25).

Prière

O Marie, en contemplant votre mort si belle et si douce, je ne puis m'empêcher de penser à la mienne. Que sera-t-elle ? Sans doute, j'ose espérer qu'elle ne sera pas l'heure si redoutable à qui a mal vécu, à qui a oublié ou renié Jésus-Christ ; mais puis-je espérer, moi pécheur et exposé au péché, qu'elle ne m'apportera aucune crainte ?

Qu'il m'est doux de penser que, dans la grande angoisse de mes derniers moments, je serai assisté par vous si je suis resté fidèle à vous prier pendant la vie ! J'en prends la résolution, ô ma bonne mère, et pour que vous soyez près de moi en cette heure suprême, pour que vous présidiez à mon agonie comme vous avez présidé à mon baptême et à ma première communion, pour que ma mort soit la joyeuse rencontre de mon âme avec Jésus son Sauveur, je vous dirai tous les jours de ma vie : « Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort... »

V

MARIE AU CIEL

Marie est au ciel. Jésus l'a placée à ses côtés, au-dessus de toute créature. Près du trône de la divinité, elle entend le ciel et la terre célébrer sa royauté.

Les Chérubins, les Séraphins et le chef même de tous les anges s'inclinent devant elle et lui disent : « Dès l'éternité, avant l'origine des temps et avant que la terre fût établie dans ses fondements, vous étiez prédestinée. Les abîmes n'étaient pas encore, les sources n'avaient pas encore jailli, les montagnes n'étaient pas encore formées que déjà vous étiez conçue par Dieu. Avant qu'il eût créé les collines, la glèbe et les champs et affermi le globe sur ses pôles, il vous enfantait dans sa pensée ; vous étiez ses délices chaque jour. Et c'est vous que nous avons saluée, au jour de notre épreuve, comme la créature privilégiée entre toutes, et quoique nous vous ayons vue enfermée dans l'étroite et faible enveloppe d'un corps mortel, nous avons exalté en vous le chef-d'œuvre de l'amour infini de Dieu, et dès ce jour nous vous avons proclamée notre reine. »

Les apôtres, qui occupent au ciel les places réservées aux colonnes de l'Eglise, aux héroïques témoins du Christ, aux assesseurs du jugement dernier, lui disent : « C'est vous qui avez soutenu notre foi aux jours de l'épreuve et notre courage au temps de la persécution ; c'est vous qui avez imploré sur nous la descente de l'Esprit-Saint et dirigé nos premiers pas ; aussi nous vous saluons comme la reine des apôtres et des évangélistes. »

Marie voit à ses pieds la série ininterrompue des pontifes de Rome, successeurs de S. Pierre et comme lui vicaires du Christ ; elle voit autour d'eux la théorie nombreuse des successeurs des apôtres, qui ont en main la houlette du pasteur et sur la tête la mitre de l'autorité. Un grand nombre brillent de l'auréole de la sainteté, du martyre, de la science ; ceux qui ont particulièrement travaillé à défendre et à proclamer ses prérogatives la regardent avec plus d'amour ; tous la bénissent et chantent : « Nous croyons en Jésus-Christ né de la Vierge Marie. »

Non loin se trouve le chœur brillant des martyrs, vêtus de pourpre et agitant des palmes. Des feux plus brillants que ceux des pierres les plus précieuses marquent leurs cicatrices ; il y en a des millions de tout âge, de toute condition, de toute génération. Marie admire ces victimes de la plus infâme tyrannie, sur lesquelles l'enfer n'a essayé de remporter la victoire que pour faire triompher l'amour et fonder la vérité de l'évangile sur un témoignage à jamais irrécusable ; et elle ne voit pas sans émotion, à côté des soldats et des hommes mûrs, de faibles vieillards, de petits enfants, de frêles jeunes filles ayant à leur tête Agnès, Lucie, Cécile, Catherine et Blandine : tous ont triomphé des flatteries, des menaces et des supplices ; tous sont morts joyeux en invoquant le Sauveur et sa mère. Tous lui disent : « O Marie, vous avez la première souffert pour notre salut ; que furent nos souffrances en comparaison des vôtres ? C'est de loin que nous vous avons suivie sur la route du martyre ; aussi permettez qu'ils vous saluent comme leur reine, ceux dont votre amour et votre exemple ont animé le faible courage ! »

Marie se plaît aussi à contempler la troupe gracieuse des vierges ; elles ne sont pas les moins glorieuses, celles qui ont fait profession de l'aimer davantage, comme cette vierge de Sienne qui proclame lui devoir sa vertu et sa science, comme

cette orpheline d'Avila qui lui a demandé de remplacer sa mère, comme la vierge de Pazzi et celle de Lima qui publient ses faveurs, comme cette fille de Lorraine qui cache sous une cuirasse un cœur si pur et montre sur son étendard les noms qui l'ont conduite à la victoire et à la sainteté, comme tant d'autres qui ont pratiqué d'héroïques vertus dans le monde et dans le cloître. Toutes bénissent Jésus leur céleste Epoux et Marie leur Mère, et comme un artiste contemple longuement son modèle, elles ne peuvent détacher leurs regards de la Vierge de Nazareth, pendant qu'elles chantent : « O Vierge incomparable, c'est vous qui nous avez gardées humbles et chastes ; c'est vous qui avez veillé sur notre chemin ; c'est grâce à vous que Jésus a abaissé sur nous son regard ; notre gloire est faite d'un reflet de votre gloire ! »

Autour de ces chœurs particulièrement glorieux, Marie voit la multitude des saints qui sont déjà venus prendre place au ciel. Pendant qu'ils séjournaient dans la vallée des larmes, ils l'invoquaient comme leur mère, ils s'agenouillaient devant ses statues, lui consacraient ce qu'ils avaient de plus cher, lui demandaient force et consolation, lui dédiaient des autels, des chapelles, des cathédrales ; ils accouraient à son appel, faisaient retentir l'air du tintement des cloches qui parlaient d'elle et des cantiques enflammés qu'ils lui adressaient ; et maintenant que l'exil est fini ils lui disent : « O Marie, c'est à vos douleurs que nous devons le bonheur ; vous avez été pour nous la porte du ciel, car nous vous devons le Sauveur et le salut ; éternellement nous vous aimerons, éternellement nous vous bénirons ! »

Mais, du sein de la gloire, Marie n'oublie pas ceux qui achèvent leurs années d'épreuve. Celle qui a consenti à souffrir pour l'humanité tout entière connaît tous ceux qui se succèdent sur la surface de la terre ; elle entend les chants de louange, les cris d'amour et de détresse qui, jour et nuit, montent vers elle ; celle qui boit à la source de tout amour n'est indifférente à aucune misère et voudrait les soulager toutes ; surtout elle appelle tous les hommes au salut ; elle offre sans cesse à Dieu pour eux les mérites de son Fils, auxquels les siens sont inséparablement unis ; et, grâce à la toute puissante intercession de ces mérites, les infidèles reçoivent la foi, les pécheurs le pardon, les justes des grâces de persévérance et de sainteté, et l'Eglise sauve les âmes malgré les efforts de l'enfer. Ainsi toute grâce est le fruit de sa médiation ; ainsi continuera-t-elle jusqu'à la fin des siècles d'achever l'œuvre à laquelle elle a été destinée et d'être la mère de tous les rachetés.

Comme le soleil rayonne à la fois sur des milliards d'êtres et se donne tout entier à chacun, ainsi Marie voit au ciel et sur terre l'immense famille de ses enfants, jouit de leur amour et donne à chacun tout le sien.

Et de voir le ciel se remplir malgré Satan, elle redit dans l'ivresse d'une extase éternelle : « Mon âme glorifie le Seigneur ! Mon âme tressaille de joie en Dieu, car il a fait en moi de grandes choses ! »

Prière

O Marie, j'unis ma voix à toutes celles qui vous chantent au ciel et sur la terre. Je suis fier de votre élévation, car je suis votre enfant ; et j'en suis joyeux, car si Dieu vous a constituée ma mère, s'il vous a voulue toute bonne et toute puissante, s'il vous a donné le cœur le plus aimant qu'on puisse concevoir, et s'il a fait en sorte de ne pouvoir rien vous refuser, c'est en ma faveur qu'il l'a fait. Vous n'êtes si près de Dieu que pour mieux me voir et me secourir ; sur votre trône vous pensez à moi et vous priez pour moi. Du haut du ciel vous me tendez les bras et me montrez la place que, grâce à votre martyre, il ne tient qu'à moi d'aller occuper.

A cette pensée, comment ne serais-je pas ému et comment ne vous promettrais-je pas de répondre à tant d'amour et de profiter de ces bienfaits ? Je vous le promets, ô bonne mère ; mais, comme je me défie de moi-même, je veux de nouveau me remettre entre vos mains comme je l'ai fait au jour de ma Communion solennelle. Agréez cette donation que je vous fais de moi-même ; exercez-en les droits, veillez sur moi, guidez-moi ; si je m'égare ramenez-moi et faites tout ce qui dépendra de vous pour que je me sauve et aille près de vous dans le ciel jouir de votre gloire et chanter vos louanges.

FIN

POUR LA FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ

I

L'EXCELLENCE DU DOGME DE LA TRINITÉ

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. (Math., XXVIII, 19).

Mes frères,

Ces trois paroles que nous mettons au commencement de nos principales actions, comme une profession de foi, renferment le plus impénétrable de nos mystères, que l'Eglise honore tous les ans dans la fête de ce jour. Or je dis que la profession publique que nous faisons de croire une trinité de personnes en un seul Dieu est 1° l'hommage le plus glorieux que la créature raisonnable puisse rendre à Dieu ; 2° un motif de confiance en Dieu ; 3° le modèle de la charité qui doit nous unir tous en Dieu.

I

Il est certain que la plus excellente protestation que l'homme puisse faire pour honorer Dieu, c'est de confesser son ignorance et de reconnaître que les plus sublimes intelligences n'arriveront jamais, malgré tous leurs efforts, à comprendre ses grandeurs infinies, en un mot, qu'il est un Dieu profondément caché, incompréhensible dans sa nature et dans toutes ses perfections.

Et comme Dieu ne se montre nulle part plus inaccessible et plus impénétrable que dans la trinité de ses personnes, il s'ensuit que l'homme n'a pas de meilleur moyen de l'honorer et ne peut lui faire un sacrifice plus agréable qu'en abaissant sa raison, qui est la plus noble partie de son être, devant ce mystère.

Quand Dieu ne nous aurait jamais révélé qu'il est infiniment sage et qu'il gouverne le monde par sa Providence, le spectacle de l'univers nous met sous les yeux mille preuves sensibles de cette vérité. Mais que l'essence divine, quoique parfaitement indivisible, soit commune à trois personnes réellement distinctes, sans que l'unité de nature confonde les personnes ni que la pluralité des personnes divise la nature, que le Père engendre le Fils sans être plus grand, ni plus ancien, ni plus parfait, que le Fils soit engendré sans aucun rapport de dépendance envers le Père, que le St-Esprit soit produit par le Père et le Fils, sans infériorité d'existence et de dignité, ce sont des secrets divins dont Dieu seul pouvait nous instruire et devant lesquels la raison demeure confondue.

C'est ici qu'elle doit s'interdire toute réflexion, tout examen, toute curiosité, et ce qui donne à la foi du chrétien son plus grand mérite et sa plus haute signification, c'est qu'il se soumet à cet incompréhensible mystère, sans aucun autre motif que l'autorité infaillible de la parole de Dieu qui nous l'a révélé.

II

Si le mystère de la Trinité est ce qu'il y a dans la religion de plus relevé et de plus difficile à croire, il n'est pas étonnant que Dieu en ait fait dépendre tout notre bonheur et qu'il ait résolu, dans les décrets de l'éternelle prédestination, que la foi de ce mystère serait la source de tous nos mérites devant lui. Sans la foi de toutes les vérités de la religion, il est impossible d'être sauvé ; mais la foi de la trinité des personnes divines est tellement nécessaire qu'on ne saurait plaire à Dieu et qu'on ne doit rien attendre de sa bonté sans avoir, je ne dis pas cette connaissance confuse qui se trouve renfermée dans un acte de foi général, mais la connaissance distincte, explicite et formelle de ce mystère.

C'est à cause de l'importance capitale de ce mystère que vous remarquerez une étrange manière de procéder, quand on enseigne à vos enfants les premiers éléments de la doctrine chrétienne. Au lieu que dans les sciences humaines on commence par les notions les plus communes et les plus simples, pour élever insensiblement l'esprit jusqu'aux plus difficiles et aux plus obscures, dans l'enseignement de la religion, on commence par ce qu'elle a de plus profond, par la confession d'un seul Dieu en trois personnes. C'est à ce chef-d'œuvre de la foi qu'il faut s'attacher avant tout le reste, parce que c'est le fondement de notre espérance, la condition sans laquelle Dieu ne peut nous adopter pour ses enfants.

C'est pour la même raison que Jésus-Christ voulut faire entrer cette formule vénérable dans l'institution de tous les sacrements, pour nous apprendre qu'il n'y a point de grâce, ni de bénédiction, ni de salut sans la foi en la Trinité. De là découle pareillement la sainte coutume venue par la tradition, des apôtres jusqu'à nous, de ne rien entreprendre sans l'invocation de la Trinité, à laquelle nous consacrons toutes nos œuvres, en nous marquant du signe de la croix, confessant par là que sans la foi de ce mystère tous nos actes seraient dépourvus de mérite, rejetés de Dieu et perdus pour le ciel.

C'est enfin pour cela que l'Eglise commence toujours ses divins offices par la même profession de foi, que toutes les prières où elle demande à Dieu quelque grâce, expriment en finissant les trois divines personnes et qu'elle ne chante pas un psaume, pas une hymne, sans les conclure par la doxologie.

Nous ne pouvons rien dire de plus agréable à Dieu que cette prière, mais à la condition que nous ne prononcerons jamais ces vénérables paroles : « Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit, » sans les accompagner d'amour et de respect. Elles deviendront alors pour nous une source abondante de mérites et seront un puissant motif de confiance à la fin de la vie. Quand, à nos derniers moments, le prêtre viendra soutenir notre âme prête à paraître devant Dieu, il invoquera les noms à jamais bénis du Père, du Fils et du St-Esprit, pour donner plus de force à ses prières. « Partez, âme chrétienne, dira le ministre de l'Eglise, au nom du Père qui vous a créée, au nom du Fils qui vous a rachetée, au nom du St-Esprit qui vous a sanctifiée ; » noms divins, redoutables à l'enfer, et tout puissants pour rendre inutiles les efforts du démon et pour attirer sur nous tous les secours du ciel.

III

S'il y avait ici des esprits rebelles, capables d'élever le moindre doute au sujet de ce mystère, je leur adresserais la parole de l'Ecriture : « Celui qui voudra jeter un regard téméraire dans l'abîme impénétrable de la divinité, sera accablé sous le poids de sa gloire. » (Prov., xxv, 27). Mais comme je ne parle qu'à des esprits soumis, je dois seulement les avertir que la foi de la Trinité ne leur servirait de rien sans la charité, et que ce mystère est le motif le plus capable de nous exciter à la pratique de cette vertu. Vous n'avez tous qu'un même Dieu, dit l'Apôtre : « *Unus Dominus.* » Or quelle indignité et quelle contradiction qu'adorant tous le même Dieu, le même Père dont nous sommes les enfants, le même Fils dont nous sommes les frères, le même Esprit divin qui nous anime ; qu'ayant tous reçu le même caractère dans le baptême qui nous a consacrés à un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, et qu'étant de plus unis ensemble par la profession de la même foi, on ne voie parmi nous nulle marque de fraternité, et

qu'il existe même parmi les chrétiens des partis, des divisions et des querelles : *Unus Dominus, una fides, unum baptisma !*

Les chrétiens ont en effet dans le Dieu qu'ils adorent le modèle de la plus parfaite unité, unité constante, indivisible, éternelle « Mon Père, disait Jésus la veille de sa Passion, je vous demande que tous les fidèles, pour qui je vais mourir, soient unis entre eux, comme vous et moi nous le sommes. » Et comme le pouvoir de joindre l'unité substantielle à la pluralité personnelle est le privilège de Dieu seul, le Sauveur veut du moins nous faire entendre qu'il faut les imiter aussi parfaitement que possible par l'union des cœurs et des volontés.

De même que toutes les perfections divines sont communes aux trois adorables Personnes, il faut que la charité nous mette dans la disposition de partager nos biens avec nos frères qui sont dans le besoin et nous fasse ressentir les tristesses et les peines qu'ils ont à souffrir. De même que dans la Trinité il n'y a point de sentiments opposés, et que les trois Personnes divines n'ont qu'une même volonté, il faut que chacun de nous fasse le sacrifice de ses prétentions et des intérêts qui nous divisent, afin que le plus parfait accord règne toujours entre tous : *ut sint unum sicut et nos.* Ainsi soit-il.

II

LE SIGNE DE LA CROIX

Mes frères,

Mon dessein, ce matin, est de vous parler du signe de la croix. C'est l'expression de notre foi en la Sainte Trinité ; c'est un signe d'un usage courant dans la religion, mais auquel on risque souvent de ne pas donner toute l'attention voulue. Voilà pourquoi il me semble bon de vous en dire un mot.

Qu'est-ce donc que le signe de la croix et comment le fait-on ? Pourquoi faut-il le faire ? Et quand faut-il le faire ? Autant de questions auxquelles je répondrai brièvement.

I

Le signe de la croix est un mouvement de la main par lequel on représente la figure de la croix. On le fait de plusieurs manières. Voici les trois principales.

La première manière consiste à tracer une grande croix sur soi avec la main en allant du front à la poitrine, puis de la poitrine à l'épaule gauche et de l'épaule gauche à la droite. On prononce en même temps ces paroles en latin ou en français : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ! »

Il y a ensuite ce qu'on appelle « le petit signe de croix. » On forme avec le pouce une petite croix sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine. C'est ce que prescrit la liturgie au commencement de l'Evangile à la sainte messe, et le signe ainsi fait a, dans ce cas, un sens bien déterminé : sur le front, il indique qu'on ne rougit point de la croix de Jésus-Christ ni des maximes de son Evangile ; sur les lèvres, il marque qu'on est prêt à confesser sa foi de bouche en public, sans aucun respect humain ; sur la poitrine enfin, il signifie que l'on croit du fond du cœur aux vérités chrétiennes, à la doctrine de l'Evangile, et qu'on les aime comme on aime leur auteur Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il y a une troisième manière de faire le signe de la croix : c'est celle dont se servent les évêques et les prêtres pour bénir les personnes ou les choses, et dont peuvent se servir les parents eux-mêmes pour bénir leurs enfants. Elle consiste à lever la main et à tracer la forme d'une croix sur les êtres que l'on veut bénir. Tous les jours, à la fin de la messe, excepté aux messes de *Requiem,* le prêtre procède de la sorte pour donner sa bénédiction aux assistants.

II

Et pourquoi, m. f., tracer ainsi la croix sur nous ?

D'abord parce que la croix est l'instrument qui a servi à notre rédemption. La croix, dans l'antiquité, était un instrument d'ignominie, réservé au supplice des esclaves. Depuis que Jésus-Christ est mort sur une croix, lui, le Fils de Dieu fait homme, pour opérer notre salut, cet instrument de supplice est devenu un objet glorifié. La croix, dans notre sainte religion, est une chose que l'on respecte ; elle occupe dans l'église toujours une place d'honneur ; on l'élève sur les grands chemins, elle domine les édifices du culte ; elle est sur la poitrine des braves pour les distinguer, et les personnes chrétiennes à leur tour aiment à la porter sur elles.

Ensuite, par le fait que le signe de la croix exprime et rappelle les trois mystères fondamentaux de la doctrine catholique, à savoir, le mystère de la Sainte Trinité, le mystère de l'Incarnation et le mystère de la Rédemption, il est comme une profession de foi en abrégé, comme un résumé du Symbole ; et ceux qui en font usage montrent de cette façon qu'ils sont les disciples de Jésus-Christ, par conséquent qu'ils sont chrétiens. C'est comme la marque distinctive, l'uniforme auquel on reconnaît immédiatement le fidèle baptisé et qui permet de le discerner des infidèles.

a) Que le signe de la croix exprime et rappelle le *mystère de la Sainte Trinité,* rien de plus évident. En le faisant, nous disons : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Nous invoquons par là successivement les trois Personnes divines, et en les invoquant nous faisons profession de croire qu'il y a en Dieu trois personnes réellement distinctes l'une de l'autre. Toutefois, remarquons-le, m. f., nous ne disons pas « *aux noms* » au pluriel, nous disons « *au nom* » au singulier, et ainsi nous faisons profession de croire que ces trois Personnes n'ont qu'une seule et même nature

divine, c'est-à-dire qu'elles ne sont qu'un seul et même Dieu.

b) Quant aux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, ils sont exprimés et rappelés les deux à la fois par la croix que nous faisons sur notre corps en prononçant les paroles qui l'accompagnent.

En effet, cette croix que nous faisons en disant « Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit, » nous rappelle celle sur laquelle Notre-Seigneur a voulu mourir pour nous racheter ; elle nous rappelle par le fait même le mystère de la Rédemption qui consiste précisément en ce que le Fils de Dieu est mort en croix pour nous.

Mais il faut observer que le mystère de la Rédemption ne va pas sans celui de l'Incarnation. Car pour nous racheter le Fils de Dieu a dû nécessairement s'incarner, il n'a pu souffrir et mourir pour nous qu'à la condition de se faire homme d'abord, c'est-à-dire en prenant un corps et une âme semblables aux nôtres. Par conséquent, vous le voyez, m. f., la croix dont nous faisons le signe sur nous-mêmes et qui nous rappelle ainsi le mystère de la Rédemption, nous rappelle du même coup le mystère de l'Incarnation.

Ces deux mystères, je le répète, forment avec celui de la Sainte Trinité la partie principale, la partie essentielle et fondamentale de la doctrine catholique ; rien donc de plus naturel que le signe de la croix, qui les exprime les trois ensemble, signale comme chrétiens ceux qui emploient ce signe et les distingue de ceux qui ne professent pas la vraie religion, la religion établie sur la terre par N.-S. Jésus-Christ.

Il résulte de ces diverses considérations qu'on aurait tort, absolument tort, de traiter le signe de la croix comme un acte banal et sans importance. C'est un grand acte de religion, et comme tel il faut avoir soin toujours de le bien faire. Malheureusement le spectacle contraire n'est pas rare, et même dans les milieux qui passent pour être chrétiens on ne se surveille pas assez à cet égard. Le signe de la croix est souvent mal fait : ou bien on néglige de dire les paroles qui doivent l'accompagner et on le fait, on le trace machinalement sans penser à rien ; ou bien on le fait avec précipitation, d'une manière tronquée, en se contentant d'agiter légèrement la main sur la poitrine par un mouvement qui ne ressemble en rien à un signe de croix.

Mes frères, ne faites jamais le signe de la croix par routine ou avec une désinvolture irrespectueuse ; faites-le toujours avec foi, attention, piété et d'une manière ample, ne vous contentant pas d'un mouvement de main hâtif et qui devant Dieu comme devant les hommes n'a pas de sens. Fait pieusement, il sera pour vous une bonne prière, car, remarquez-le, c'est par la croix que toutes les grâces nous ont été méritées, et le signe de la croix sert à les attirer avec abondance. Ensuite, en le faisant, nous élevons notre pensée vers Dieu et vers son Fils unique N.-S. Jésus-Christ, et nous nous recommandons à leur bonté toute-puissante. Cet acte leur est agréable, et ils se plaisent sûrement à le bénir et à le récompenser.

III

Et quand donc faut-il faire le signe de la croix ? M. f., puisque c'est un signe qui sert à distinguer le chrétien, la chrétienne, il est clair qu'il faut tenir à le faire souvent, le plus souvent possible. Notre intérêt d'ailleurs nous y engage puisque, suivant ce que je vous disais tout à l'heure, quand il est fait avec foi et piété il constitue un excellent moyen pour attirer sur nous les bénédictions du bon Dieu.

Vous connaissez, n'est-ce pas? le trait miraculeux qui se rapporte à S. Benoît. Ce saint était Abbé du grand monastère du Mont Cassin en Italie, et il avait l'habitude de ne prendre jamais ni boisson ni nourriture sans avoir fait auparavant le signe de la croix. Or, un jour, comme il était malade, on lui apporta une tisane empoisonnée. Quelques-uns de ses religieux, en effet, mécontents de sa sévérité pour la fidélité à la règle, avaient conçu le projet de se débarrasser de lui, et dans ce but ils avaient tout simplement mêlé du poison à la potion qu'on allait lui donner. Le saint Abbé, avant de boire le liquide qui lui était présenté, fit comme de coutume le signe de la croix, et qu'arriva-t-il? La coupe se brisa entre ses mains, à la grande stupéfaction des coupables, qui sentirent aussitôt toute l'horreur de leur conduite et se jetèrent à genoux pour implorer leur pardon. Le bon Dieu avait récompensé la foi du saint Abbé par un miracle frappant.

a) Nous devons faire tout spécialement le signe de la croix le *matin* en nous levant, et le *soir* en nous couchant. A notre réveil, c'est pour consacrer à Dieu les prémices de la journée et toutes les actions que nous aurons à accomplir ; c'est aussi le moyen d'obtenir, par les mérites de la Passion et de la mort de N.-S. J.-C., pour le reste du jour les grâces et les faveurs du ciel. Avant de nous endormir, le signe de la croix servira à remercier Dieu des grâces reçues pendant le jour, et en même temps à obtenir la protection dont nous avons besoin pour passer la nuit sans danger matériel ou spirituel.

b) Nous devons faire également le signe de la croix *avant et après chacune de nos prières*. En le faisant et en disant attentivement les paroles : « Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit, » nous préparons, comme il convient, notre âme à l'acte religieux qu'est la prière, nous nous recueillons, nous nous mettons véritablement en la présence de Dieu, et nous le disposons à nous écouter d'une manière favorable.

c) Nous devons faire tout particulièrement le signe de la croix aussi *dans les dangers et les tentations,* afin d'obtenir les secours qui nous sont nécessaires pour échapper heureusement à ces dangers et pour triompher de ces tentations.

J'ai connu un très digne homme qui ne montait

jamais en voiture ou en chemin de fer sans faire sur lui-même et avec beaucoup de piété un grand signe de croix. Chose très curieuse : les chutes de voiture ne lui ont pas manqué, car il était d'une témérité incroyable et aimait à faire marcher son attelage à une allure toujours rapide. Eh bien ! malgré tout, il ne s'est jamais fait le moindre mal, et quand il est mort il avait près de 90 ans.

L'exemple de cette pratique habituelle du signe de la croix est bon à suivre, car vous savez aussi bien que moi que les accidents aujourd'hui sont plus nombreux, plus fréquents que jamais ; et réellement, quand on sort de chez soi, quand on va à quelque ouvrage ou à quelque affaire, quand on se rend quelque part, n'importe où, à pied, en voiture, en auto, à bicyclette ou en chemin de fer, on ne peut guère dire de quelle façon on reviendra.

Quant aux tentations, vous le savez encore, le démon les multiplie dans notre esprit, dans notre pauvre âme ; et le signe de la croix, pour les repousser, nous est de la plus grande utilité. « Le signe de la croix, dit S. Cyrille, met en fuite le démon avec ses tentations. De même qu'un chien craint et fuit le bâton avec lequel il a été battu, de même le démon est terrifié par la croix qui lui rappelle sa déconvenue, sa défaite sur le Calvaire. » — On raconte qu'un cerf portait un petit écriteau avec cette inscription en lettres d'or : « *Ne me touchez pas, je suis à l'empereur.* » Aucun chasseur n'osa jamais le tirer. Eh bien ! en faisant le signe de la croix, nous nous munissons de l'écriteau portant ce mots : « *Je suis à Dieu, au Sauveur Jésus, ne me touchez pas !* » et le démon effectivement reculera, il ne pourra pas nous blesser. Ne négligeons donc pas ce moyen.

Je me résume.

Puisque le signe de la croix plaît souverainement au bon Dieu et attire ses bénédictions sur ceux qui le font d'une manière pieuse et confiante, aimons à le faire fréquemment, à le faire de notre mieux en toute circonstance.

On risque peut-être d'y mettre parfois du respect humain. Sachons réagir contre un pareil sentiment, car un chrétien ou une chrétienne qui auraient peur d'être remarqués et même raillés en faisant pieusement le signe de la croix ne méritent pas le nom *de chrétien*, le nom *de chrétienne*. Le signe de la croix ne déshonore pas ceux qui le font bien. Au contraire, il leur fait honneur, comme la croix gagnée sur le champ de bataille fait honneur au soldat qui l'étale sur sa poitrine. Ceux qui en rougissent, ceux qui n'osent pas le faire ostensiblement et le bien faire, sont comme des lâches au service du bon Dieu. Mais le bon Dieu n'aime pas les lâches, il les méprise, il ne les bénit jamais.

Traitons donc le signe de la croix, mes frères, avec grand respect, pour lui donner toujours une pieuse attention, et si nous sommes fidèles à cette pratique, nous ne le regretterons pas, nous n'aurons qu'à nous en féliciter sous le regard du divin Maître qui a dit : « Celui qui m'aura confessé devant les hommes, moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux. » (Mt., x, 32). Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE-DIEU

I

A des collégiens

COMMENT SUIVRE LA PROCESSION

Mes chers enfants,

Quand un souverain étranger vient à Paris, avez-vous remarqué avec quel empressement la foule se porte à sa rencontre pour le voir, l'entendre, le saluer, l'acclamer ? Et toujours ces grands personnages, présidents de république, rois ou fils de roi, laissent des traces de leur passage : décorations, aumônes aux pauvres, ou tout au moins promesses et bonnes paroles.

Eh bien ! dans quelques jours, ce ne sera pas un prince de ce monde, un roi de la terre, mais le roi du ciel et de la terre, le Roi des rois, qui passera à travers les rues de notre ville. Apprêtons-nous à le fêter, à le recevoir dignement, car il vient nous apporter non pas quelques bouts de rubans, quelques pièces d'or ou de vagues promesses, mais des grâces et des faveurs qui valent le ciel.

I

Rappelez-vous l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. La foule enthousiasmée alla le chercher au delà des murs de la ville. Quand il apparut dans le lointain, ce fut du délire. Les uns étendaient leurs manteaux sur le chemin ; d'autres coupaient des branches d'arbres et en faisaient une jonchée de verdure ; d'autres enfin tenaient en mains des rameaux d'olivier. Et c'étaient des cris d'allégresse, des acclamations : « Hosannah ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » Cependant Jésus s'avançait sur une humble monture, sans autre apparat que la bonté et la douceur qui brillaient sur son visage.

C'est à pareil spectacle que vous allez bientôt assister. Oui, ces tentures qui pendent aux fenêtres, ces branchages qui ornent les rues, ces fleurs répandues sur le sol, ces enfants qui tiennent en main des bouquets, ces chants, ces notes joyeuses qui montent vers le ciel, et puis ce Jésus caché dans l'hostie qui s'avance doucement et triomphalement sous le dais, dites-moi, ne se croirait-on pas revenu aux temps de l'Evangile ?

Et pour que l'illusion soit complète, ce sont autour de Notre Seigneur, aujourd'hui comme autrefois, les trois mêmes catégories de personnes.

D'abord les ennemis : autrefois ils s'appelaient les pharisiens, les scribes, les princes des prêtres, les docteurs de la Loi ; ils disaient : « C'est un imposteur, un blasphémateur, il est digne de mort ! » Aujourd'hui ce sont tous ces impies qui hochent la tête au passage de la procession, ricanent ou

blasphèment, ne se découvrent même pas devant l'hostie. Ah ! s'ils le pouvaient, avec quelle rage ils se précipiteraient sur l'ostensoir pour le profaner !

Puis il y a les indifférents : autrefois c'était la curiosité qui les amenait sur le passage de Notre-Seigneur ; aujourd'hui c'est le même sentiment qui les amène sur le passage du Saint-Sacrement, pauvres gens qui ne voient dans nos processions qu'une exhibition de toilettes, d'insignes, de statues, de bannières, ou qu'un défilé comme ceux du Carnaval ou de la Mi-Carême, mais d'un autre genre.

Enfin, il y a les vrais amis du Sauveur, les croyants, les catholiques, qui forment à leur Dieu un cortège triomphal, un rempart d'amour, un concert harmonieux de chants et de prières.

II

Dans ce cortège, les élèves de nos collèges chrétiens occupent une large place. Il faut vous en réjouir et vous en féliciter.

Arrière ces efféminés pour qui la procession est une corvée trop longue et trop fatigante pour leur lâcheté ! Quelle pitié de voir de grands garçons plaindre leur peine, s'écouter, avoir toujours peur d'en faire trop pour le bon Dieu ! Ce n'est pas ainsi que faisait le général de Sonis. Même lorsque la marche lui fut devenue pénible par suite de son infirmité, il assistait aux processions du St-Sacrement dans son église paroissiale et même encore à la grande procession générale de la Fête-Dieu, quoiqu'il en éprouvât une extrême fatigue. Le parcours était fort long ; il durait plusieurs heures. En 1872, le général, très souffrant, marcha à pied jusqu'au bout. Mais lorsqu'il rentra chez lui, sa plaie s'était rouverte, il était baigné dans son sang. Cependant ceux qui l'avaient vu dans ce trajet n'avaient remarqué que la paix, la joie et l'ardeur qui paraissaient dans ses traits. Quel exemple pour ces délicats qui ne savent rien souffrir pour le bon Dieu !

Et la tenue pendant la procession, n'en dirons-nous pas aussi un mot ? Un jour, l'empereur Charles-Quint avec toute sa suite faisait son entrée à Florence. On alla le chercher en grande solennité. Ce fut une fête splendide. Or il y avait là, dans le cortège, un jeune homme de votre âge, fils d'un grand seigneur, qui répondait au nom de Louis de Gonzague. Pendant tout le temps que dura le défilé, il tint les yeux baissés constamment, offrant à Dieu le sacrifice d'une curiosité bien naturelle.

Je ne voudrais pas vous imposer la même privation. Mais ce que je vous demande, mes enfants, c'est de ne pas assister à la procession comme à un spectacle profane, cherchant des yeux vos parents ou vos connaissances, voulant tout voir, tournant la tête à droite et à gauche, causant avec vos voisins comme en promenade ou en récréation.

Ce que je vous demande, c'est la bonne tenue, la gravité et la modestie pendant la procession. Vous ne sauriez croire l'édification qui peut en résulter.

Avoir bonne tenue pendant la procession, cela consiste-t-il uniquement à ne point parler, à ne pas avoir un air évaporé ? Non, mes enfants, cela ne suffit pas. Il faut aussi prier, ne pas craindre de réciter son chapelet.

A vous, nos aînés, je conseille de faire pendant la procession une méditation qui comprendra les deux points suivants : — 1° Dans ces rues par lesquelles je passe, que de fois Notre-Seigneur a été offensé, que de blasphèmes, de paroles inconvenantes ont retenti, que d'ouvriers ont travaillé le dimanche, que de cortèges impudiques ont défilé ! Mon Dieu, pour tous ces pécheurs, pardon, miséricorde, amende honorable !

2° Dans ces rues par lesquelles je passe, comme autrefois en Judée et en Galilée sur le passage de Notre-Seigneur, que de pauvres malades son œil divin va rencontrer, que de sourds qui n'entendent plus la parole de Dieu, que de muets qui n'avouent plus leurs péchés, que de lépreux qui sont couverts d'iniquités, que de paralytiques qui ont désappris le chemin de l'église ! Mon Dieu, à tous ces pauvres malades venez apporter la délivrance, la guérison, le salut !

* *

C'est dans ces sentiments que je voudrais vous voir suivre la procession, mes chers enfants, et en faire non pas un acte imposé, machinal, que l'on accomplit par contrainte, mais un acte religieux, surnaturel, un acte de foi, de réparation et d'amour. Ainsi soit-il.

II

POURQUOI ET COMMENT CÉLÉBRER CETTE FÊTE

Mes frères,

Lorsqu'un chef d'Etat se dérange pour faire à une ville une visite spéciale, on le reçoit avec les égards dus à son rang et à sa dignité ; on dresse des arcs de triomphe sur son passage ; on pavoise les maisons particulières et les édifices publics ; la foule se porte à sa rencontre et lui forme cortège, le saluant de ses vivats et de ses acclamations ; on lui adresse des compliments ; on lui offre des fleurs. En retour, l'illustre visiteur s'intéresse aux questions qui concernent la cité ; il promet d'examiner avec bienveillance les requêtes qu'on lui présente ; il fait visite aux malades des hôpitaux qui n'ont pu se joindre à la foule ; il laisse, en se retirant, de l'argent pour les pauvres et distribue force décorations et récompenses aux citoyens les plus méritants.

M. f., dimanche prochain et le dimanche qui suivra, il va se passer quelque chose de semblable au milieu de nous, avec cette différence toutefois que ce n'est pas seulement un homme, un grand de la terre, un roi qui va traverser nos rues et recevoir nos pacifiques ovations, mais le Roi des rois, Dieu lui-même caché sous les voiles de l'hostie... Et ce Dieu vient parmi nous, non pas seulement pour s'offrir à notre vénération et distribuer des faveurs à quelques rares privilégiés, mais pour accueillir toutes les suppliques, nous bénir

tous, riches et pauvres, adoucir nos souffrances, soulager nos misères et sécher nos larmes.

Réjouissons-nous donc : une grande fête se prépare. Le peuple chrétien, dans son naïf et pittoresque langage, l'appelle la Fête-Dieu. On ne saurait mieux dire. C'est bien, en effet, un triomphe qui s'apprête pour Dieu ; mais pour nous ce triomphe est une fête, ainsi que je vais essayer de vous le montrer.

I

Durant toute l'année, N.-S. Jésus-Christ demeure caché, confiné dans son tabernacle. Lui, le Dieu du ciel et de la terre, le maître du monde, il reste anéanti sous la petite hostie. N'est-il pas juste qu'un jour au moins, chaque année, il affirme en quelque sorte son souverain domaine, en traversant dans l'appareil d'un roi les rues de nos villes et de nos villages ?

Et cependant, les impies, partout où ils sont les maîtres, lui interdisent même ces processions, ces démonstrations inoffensives, comme pour s'affranchir officiellement de sa domination. Oui, m. f., disons-le à notre honte, il y a en France, en ce moment, des villes où Notre-Seigneur n'a plus la permission ni de sortir de ses églises ni de se montrer en public. On le lui défend. Quel outrage! Tout le monde passe dans les rues, tout le monde, excepté notre Dieu !...

Eh bien ! c'est une raison de plus pour nous de proclamer sa royauté et son souverain domaine sur tout ce qui nous appartient. Par ces processions qui se déroulent dans nos campagnes, nous semblons lui dire : « Seigneur Jésus, vous êtes chez vous, ici. Tout vous y appartient, tout y est vôtre, nous vous en faisons hommage. Tout ce que nous possédons, nous le tenons de vous : nos biens, nos maisons, tout nous vient de votre largesse. Aussi voulons nous que tout vous rende honneur et vous crie notre reconnaissance. Nos maisons sont parées afin que leur aspect soit plus digne de vos regards ; elles sont ornées de fleurs et de guirlandes, comme ces présents qu'on offre sur la table des rois ou qu'on dépose à leurs pieds. Nos rues sont jonchées de verdure et de fleurs pour attester que nous tenons tous ces dons, et bien d'autres encore, de votre munificence.

Maintes fois, pendant l'année, des cortèges mondains, des troupes avinées, une jeunesse dissipée et légère ont circulé librement, pour ne pas dire insolemment, dans nos rues. Serait-il juste, je vous le demande, que le Dieu de toute pureté et de toute vertu n'eût pas une seule fois son tour ? Là où le monde a la permission de déployer publiquement ses vanités, là où l'air retentit impunément de rires bruyants, de chansons ordurières et de grossiers blasphèmes, n'est-il pas juste que la religion puisse dérouler à la face du soleil le cortège paisible de ses cérémonies, de ses chants et de ses prières ?

Mais, maintenant plus que jamais, dans notre chère France, cette procession de la Fête-Dieu est un acte de justice, autant que de religion. Vous ne l'ignorez pas. On a fait disparaître l'image de Notre-Seigneur des écoles, des hôpitaux, des tribunaux, des monuments publics. On voudrait reléguer le Christ dans les églises, en attendant qu'on le supprime partout. On voudrait lui arracher la terre et le renvoyer dans le ciel.

Eh bien ! nous, chrétiens, protestons contre ce sacrilège ostracisme. Sortons Jésus de ses temples, formons-lui une escorte d'honneur ; promenons-le par nos rues en triomphe ; en face de l'impiété, affirmons ainsi publiquement, solennellement, les droits de Dieu et les nôtres, et que la procession de la Fête-Dieu soit comme un écho du vieux cri de la France chrétienne : « Le Christ est victorieux ! Le Christ est Roi ! Vive le Christ qui aime les Francs ! »

Pour honorer les mystères de notre sainte religion, les faits principaux de la vie de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, l'Eglise a établi des solennités, des fêtes : Noël et l'Annonciation, Pâques et l'Ascension, la Pentecôte et la Sainte Trinité, la Visitation, l'Assomption, l'Immaculée-Conception, pour ne citer que les principales. Rien de plus juste. Mais n'était-il pas plus juste encore que le mystère par excellence, le mystère de l'amour de Dieu pour les hommes, la Sainte Eucharistie, eût sa fête spéciale ? Un Dieu qui, non content de nous avoir rachetés au prix de son sang, a voulu demeurer toujours parmi nous ; un Dieu qui s'est condamné pour nous à une prison perpétuelle, méritait bien, il me semble, qu'un tel amour, qu'un tel dévouement fût célébré avec tout l'éclat possible ! La Sainte Eglise l'a compris, et c'est pour cette raison qu'elle a institué la présente solennité

II

En retour de tous ses bienfaits, Dieu nous demande notre cœur. Il fallait donc au chrétien un jour au moins où il pût donner une libre expansion à sa reconnaissance et à son amour. Ce jour, il l'a : c'est la Fête-Dieu. Oui, à la vue du Dieu caché dans l'hostie, qui parcourt nos rues comme pour solliciter nos cœurs, l'âme se rappelle tous les bienfaits qu'elle en a reçus depuis son baptême jusqu'à sa première communion et, depuis ce jour, toutes les communions qu'elle a faites, toutes les messes qu'elle a entendues, toutes les bénédictions qu'elle a reçues au pied de l'autel, toutes les lumières et les consolations qu'elle en a rapportées, et alors son cœur déborde de reconnaissance et d'amour.

Mais ensuite, mettant sa propre conduite en regard de la bonté de Dieu, elle se sent pressée d'un ardent désir de réparer le mal qu'elle a fait. Et justement la Fête-Dieu vient encore lui offrir l'occasion et le moyen de remplir ce devoir. Car c'est une fête expiatoire, instituée principalement pour faire oublier, s'il se peut, à Notre-Seigneur l'indifférence, le mépris et les outrages dont il est la patiente victime au T. S. Sacrement de l'autel.

Trop souvent, peut-être, le blasphème a retenti

dans ces rues que suit la procession ; mais voici qu'on n'y entend plus résonner que des hymnes de louanges, les cantiques de la foi et de l'adoration. Ce sol a été foulé par des charrettes chargées, le dimanche, par des ouvriers portant la livrée et les instruments du travail ; mais voici que l'encens qui fume, les fleurs jetées par des mains innocentes semblent vouloir effacer jusqu'à la trace des impies, avant le passage de l'Agneau sans tache. Et ces chapelets qui s'égrènent, et ces prières qui sont sur toutes les lèvres, et cette foule si pieuse et si recueillie, et ces reposoirs, enfin, tout cela n'est-il pas une magnifique et solennelle réparation offerte à Dieu pour les péchés du monde?

M. f., nous devons tous nous y associer, parce que nous avons tous à faire amende honorable à Notre-Seigneur ; nous avons tous à demander pardon, les uns pour leurs manquements à la messe du dimanche, les autres pour leurs irrévérences à l'église, ceux-ci pour des communions tièdes, ceux-là pour leur négligence dans l'accomplissement du devoir pascal, quelques-uns peut-être pour des sacrilèges. Voici le moment d'expier nos fautes et d'offrir à Notre-Seigneur les réparations qu'il a le droit de réclamer.

Que de raisons, vous le voyez, m. f., nous commandent de célébrer la Fête-Dieu avec la plus grande solennité ! Mais comment nous acquitter de ce devoir? C'est ce qu'il me reste à vous dire en deux mots.

III

Quand Notre-Seigneur fit son entrée à Jérusalem, quelques jours avant sa mort, les Juifs coupèrent des branches d'arbre pour en orner le chemin par où Jésus devait passer; quelques-uns même se dépouillèrent de leur manteau et l'étendirent sous les pieds du Sauveur. M. f., le même Jésus va passer dans vos rues deux dimanches de suite. Jetez donc des fleurs et de la verdure sur son passage ; coupez des branches de feuillage pour en orner vos maisons, pour en joncher les chemins. Il convient que la nature soit associée à nos hommages. Dieu n'en est-il pas le maître ? Sans lui, ni le printemps n'aurait de feuilles, ni l'été de fleurs, ni l'automne un seul fruit. Mais à tout roi il faut un trône. Or, ici, il s'agit de rendre hommage au Roi des rois. Erigez-lui donc de magnifiques reposoirs où les draperies, les dentelles, les plantes et les lumières rivaliseront entre elles à qui célébrera le mieux la gloire du Dieu de l'hostie.

Des rues propres et convenablement parées, de gracieux reposoirs, c'est déjà quelque chose pour faire honneur à Dieu. Mais il vous appartient à vous-mêmes de donner à la cérémonie de la Fête-Dieu tout son éclat, toute sa beauté, en assistant tous à la procession. Quand Mgr l'Evêque vous fait l'honneur d'une visite, vous êtes tous là, sans exception, pour lui souhaiter la bienvenue et lui faire cortège. Votre foi vous montre en lui le représentant visible du bon Dieu. Mais ici c'est bien plus qu'un évêque, c'est Dieu lui-même qui s'apprête à traverser vos rues, à passer au milieu de vous. Vous vous empresserez donc tous autour du T. S. Sacrement : petits enfants de nos écoles, pieuses congréganistes, mères chrétiennes, sociétés de musique et de secours mutuel, patronages de jeunes gens, membres du Conseil municipal, fidèles de tout âge et de toute condition, vous viendrez tous former à Jésus-Christ, votre Dieu, une magnifique garde d'honneur.

Et, parce que cette procession n'est pas une vulgaire promenade, mais une démonstration religieuse, un acte de foi et de piété, on y verra régner l'ordre, le silence, le recueillement et la modestie ; on n'y entendra, cela va sans dire, ni conversations profanes ni rires inconvenants, mais seulement le chant des hymnes religieuses et le murmure de la prière.

* *

Ah ! puissions-nous, après avoir pieusement suivi les processions du Sauveur sur la terre, être admis un jour à contempler et à suivre les triomphales et grandioses processions des anges et des saints autour du trône de Dieu dans le ciel. Ainsi soit-il.

COURS DE PRONES SUR LA LITURGIE

XXXIII

LITURGIE DU SACREMENT DE PÉNITENCE

Mes frères,

Comme ils se trompent, ceux qui prétendent que le sacrement de pénitence est d'institution récente ! Aussi haut que nous remontions dans l'histoire de l'Eglise, nous trouvons dans les rituels les cérémonies qui en accompagnèrent l'administration. Celles qui l'accompagnent aujourd'hui sont, vous allez le voir, les mêmes à peu près.

I

Si nous en croyons le moine Alcuin, dans son livre *Des divins offices,* lorsqu'un pécheur voulait recevoir le sacrement de pénitence, il s'approchait du prêtre avec modestie, humilité et d'un air contrit ; il déposait auparavant, s'il y avait lieu, son bâton de voyage ou ses armes et tout autre ornement de luxe. Le roi Pépin allait même trouver nu-pieds S. Véron pour se confesser. Arrivé en présence du prêtre, le pénitent s'inclinait profondément devant lui ; celui-ci récitait quelques prières, après quoi il le faisait asseoir à ses côtés, sur le même banc, pour recevoir l'aveu de ses fautes. Les confessions étaient alors plus longues qu'aujourd'hui. Le pécheur détaillait davantage ses péchés, le confesseur lui faisait des exhortations plus étendues, il lui expliquait en particulier les peines portées contre chacune de ses fautes. Il eût été trop fatigant pour ce pénitent de se tenir si longtemps à genoux.

Les prêtres et les moines se confessaient assis comme les laïques. Avant le XIIIe siècle, seuls les

Chartreux et les moines de Grandmont se confessaient à genoux. Les séculiers finirent par les imiter ; les confessions étaient d'ailleurs devenues moins longues, par suite du changement disciplinaire concernant les pénitences. En Orient, le prêtre et le pénitent se tenaient parfois debout.

La confession terminée, le confesseur donnait ses avis et s'assurait, par quelques interrogations, de l'instruction de son pénitent, celui-ci s'agenouillait ensuite, demandait à son confesseur d'intercéder pour lui, en le regardant avec un visage contrit et en tendant vers lui ses mains, puis il se prosternait à terre, pleurant et gémissant sur l'état de son âme. Le confesseur lui ordonnait de se lever, de se tenir debout et lui prescrivait les jeûnes et les abstinences à observer. Prosterné à nouveau devant le prêtre, le pénitent le priait de demander pour lui à Dieu le courage d'accomplir la pénitence imposée. Le prêtre récitait alors des prières au nombre de sept, formulées dans les livres pénitentiaux, puis tous deux se rendaient devant l'autel pour y réciter les psaumes et prières désignés pour la circonstance.

L'absolution ne se donnait généralement qu'assez longtemps après la confession proprement dite, après que les pénitences imposées avaient été accomplies. En péril de mort, cependant, elle était accordée tout de suite. Cette absolution, dans la confession auriculaire et secrète dont nous parlons, était donnée à la messe et ordinairement au moment de l'offertoire, afin que le pécheur absous pût aussitôt communier. Une messe spéciale était dite pour lui, que nous retrouvons insérée dans les plus anciens sacramentaires, sous ce titre : « *Missa quam sacerdos pro sibi confesso cantare debet.* Messe que doit célébrer le prêtre pour celui qui s'est confessé à lui. »

La réconciliation des pénitents publics était plus solennelle. Réservée à l'évêque, elle avait lieu devant tout le peuple à la messe solennelle du Jeudi Saint et en certaines églises le Vendredi ou Samedi Saint.

II

Le lieu de la confession était, comme aujourd'hui, l'église, à moins d'empêchements légitimes, mais devant l'autel et en vue de tous. Les religieux se confessaient dans leur salle du chapitre, les malades pouvaient le faire chez eux. Chacun pouvait recevoir le sacrement de pénitence lorsqu'il le désirait ; toutefois S. Hilaire d'Arles recommandait de le faire de préférence le dimanche, à cause de la sainteté et du repos de ce jour. Il était cependant des jours où cela était obligatoire. Tous devaient le faire le premier jour du Carême, certains évêques obligeaient leur peuple à le faire trois fois l'année, entre autres en la fête de Pâques, mais les fidèles ne se bornaient pas à ces confessions prescrites, ils aimaient à se confesser plus souvent, en particulier dans les circonstances importantes, telles que les grands dangers, à la veille d'un voyage lointain. Plusieurs le faisaient même tous les jours : de ce nombre on cite le roi Louis le Débonnaire, S. Philippe, archevêque de Bourges, le Bienh. Pierre de Luxembourg.

Primitivement, le ministère de la confession, comme celui du baptême, était réservé à l'évêque ou au pénitencier délégué par lui, mais le nombre des fidèles se multipliant, tous les prêtres ayant charge d'âmes, puis, vers le XII^e^ siècle, même les prêtres et les moines n'ayant pas charge d'âmes, furent investis de cette fonction.

Au début de l'Eglise, également, les pénitences étaient bien plus rigoureuses qu'aujourd'hui. La foi vive qui régnait parmi les fidèles leur faisait accepter ces peines salutaires à leur âme et à la chrétienté tout entière. Ils ne croyaient pas donner une compensation trop grande aux châtiments de l'enfer ou à l'expiation du purgatoire, ni trop satisfaire à la justice de Dieu, ni travailler trop énergiquement à la guérison de leur âme. L'Eglise avait souvent elle-même déterminé les pénitences pour chacun des crimes, ne voulant pas toujours s'en rapporter à la discrétion des confesseurs. De là les canons pénitentiaux ou listes officielles des pénitences canoniques. Insensiblement ces pénitences cessèrent d'être imposées et disparurent complètement vers le XIII^e^ siècle. Seules, les indulgences plénières et partielles en rappellent aujourd'hui le souvenir, en nous accordant une rémission de peines temporelles équivalant à celle qu'obtenaient jadis les pénitences canoniques.

III

Quoique simplifiées, les cérémonies qui accompagnent l'administration du sacrement de pénitence sont, ai-je dit, sensiblement les mêmes aujourd'hui que jadis.

Aujourd'hui comme alors, c'est à l'église qu'on doit le recevoir et dans l'endroit établi pour cela : le confessionnal. Le confessionnal est, vous le savez, un meuble composé de deux parties, dont l'une est réservée au confesseur qui s'y asseoit comme le juge siégeant sur son tribunal et l'autre au pénitent qui s'y agenouille pour y faire l'aveu de ses fautes. L'une et l'autre sont séparées par une petite grille permettant au confesseur et au pénitent de se parler. Dans la partie réservée au pénitent et fixée devant lui pour l'exciter à la componction et au regret de ses péchés, se trouve ordinairement un crucifix ou quelque image du bon Pasteur. Regardons cette image de Notre-Seigneur quand nous nous confessons et imaginons-nous que c'est à lui que nous parlons quand nous exposons au confesseur l'état de notre âme. Les confessionnaux, nous l'avons vu, n'avaient pas jadis l'aspect d'aujourd'hui, leur forme actuelle ne remonte guère qu'au XVI^e^ siècle.

Aujourd'hui comme aux premiers siècles de l'Eglise, on peut pour un juste motif se confesser ailleurs qu'à l'église et au confessionnal. C'est ainsi que les infirmes, les sourds en particulier, vont le faire à la sacristie ; en bien des pays c'est l'usage d'y confesser également les hommes. Les malades se confessent chez eux et même dans leur lit, la

victime d'un accident à l'endroit même, si c'est nécessaire, où l'accident l'a frappée. En cas de nécessité et même de simple commodité, on peut se confesser partout et sans même se mettre à genoux.

Aujourd'hui comme jadis, lorsque la confession a lieu à l'église selon les règles liturgiques, le confesseur, tenant la place de Jésus-Christ et remplissant l'office de juge, doit être assis, revêtu du surplis et de l'étole. Le pénitent doit s'approcher de lui avec humilité et décence, c'est-à-dire avec des habits modestes et propres, les mains nues et, s'il est militaire, sans armes. Il doit se mettre à genoux à l'endroit qui lui est réservé ou à côté du prêtre si ce n'est pas dans un confessionnal. Il fait le signe de la croix et dit : « Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché. » Le confesseur le bénit en disant : « Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres, pour vous aider à confesser convenablement et sincèrement tous vos péchés. » Le pénitent fait ensuite la confession générale de ses péchés, en récitant la première moitié du *Confiteor* ou du *Je confesse à Dieu*. Il déclare depuis combien de temps il s'est confessé, s'il l'a bien fait précédemment, s'il a reçu la sainte absolution, s'il a accompli sa pénitence. Enfin il fait l'aveu des péchés commis depuis sa dernière confession bien faite, en suivant autant que possible l'ordre des commandements de Dieu, de l'Eglise et des péchés capitaux.

Lorsqu'il a achevé cet aveu, il termine le *Confiteor* en reprenant à *Mea culpa,* puis il écoute les conseils que lui donne le confesseur pour l'exciter au repentir de ses fautes, au ferme propos de les éviter à l'avenir, et lui indiquer les moyens d'y parvenir. Le confesseur lui impose ensuite une pénitence en rapport avec son état, sa condition, son âge et ses dispositions. Cette pénitence est loin d'avoir la sévérité de celles d'autrefois ; elle devrait toutefois être appropriée aux fautes confessées : aux avares elle devrait prescrire l'aumône, aux voluptueux et aux sensuels des jeûnes et des afflictions corporelles, aux orgueilleux des pratiques d'humilité, mais, hélas ! les pénitents d'aujourd'hui n'ont pas toujours la foi et la docilité de leurs pères.

Après lui avoir imposé sa pénitence, le confesseur invite le pénitent à réciter l'acte de contrition et pendant ce temps il lui donne, s'il l'en juge digne, la sainte absolution. Il récite tout d'abord le *Misereatur* et l'*Indulgentiam,* à moins qu'il ne l'ait fait, ce qui a lieu ordinairement, pendant que le pénitent achevait son *Confiteor*. Puis il élève la main sur le pénitent, pour marquer sa juridiction sur lui et l'autorité en vertu de laquelle il l'absout, et par précaution délie tout d'abord le pénitent des censures qu'il aurait pu encourir, il récite à cet effet la formule suivante : « Que N.-S. Jésus-Christ daigne vous absoudre ; pour moi, en vertu de l'autorité que j'ai reçue de lui, je vous absous de tout lien d'excommunication, de suspense et d'interdit, dans la mesure où je le puis et où vous-même en avez besoin. » Cela fait, il lui donne l'absolution proprement dite de ses péchés, en disant : « Je vous absous de vos péchés, au nom du Père et du Fils et du St-Esprit. » Enfin il termine par cette prière : « Que la passion de N.-S. Jésus-Christ, que les mérites de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints, que tout ce que vous ferez de bien et endurerez de mal vous procurent la rémission de vos péchés, une augmentation de grâce et l'éternelle récompense du ciel. Ainsi soit-il. »

Lorsque le confesseur ne croit pas devoir donner la sainte absolution à un pénitent, il remplace pour lui la formule qui précède par celle de la bénédiction.

La confession terminée et l'absolution donnée, le prêtre congédie le pénitent en lui adressant ces paroles que Notre-Seigneur aimait à redire aux pécheurs qu'il venait d'absoudre : « *Vade in pace*. Allez en paix. » Puissions-nous tous, m. f., ressentir profondément cette paix, chaque fois que nous sortons du confessionnal. Ainsi soit-il.

LES LITANIES DU SACRÉ-CŒUR

V

3e Invocation

CŒUR DE JÉSUS, SUBSTANTIELLEMENT UNI AU VERBE DE DIEU

Mes frères,

Il est une formule qui se retrouve en termes identiques dans presque tous les catéchismes et qui proclame que Jésus est « Dieu et homme tout ensemble. » Cette doctrine, rigoureusement exacte, est aussi celle qui, avec une très légère nuance, est employée dans les litanies du Sacré-Cœur, lorsque nous y lisons que le cœur du Christ est « substantiellement uni au Verbe de Dieu ».

Ce n'est toutefois pas risquer un jugement trop téméraire que de penser que, si des milliers de fidèles répètent avec piété, chaque jour, cette invocation, il n'y a parmi eux qu'une minorité, peut-être assez réduite, pour en saisir la portée précise. Il est donc important de l'expliquer, afin d'accroître encore la foi dans les âmes mieux éclairées.

I

D'une façon générale, le texte qui nous occupe signifie que le cœur du Christ est uni à la divinité de la seconde personne de la Sainte Trinité, faite homme pour nous. On pourrait, du reste, en dire autant de tout le corps de Jésus et même de chaque partie de ce corps, prise en particulier. Mais comment s'opère cette union si extraordinaire ?

Ceci est l'objet du mystère de l'Incarnation, et nous n'aurons pas la présomption ridicule de prétendre l'élucider jusqu'au bout, puisque le Bon Dieu a voulu le maintenir, au moins partiellement, caché à nos regards. Mais il nous sera loisible cependant de montrer qu'aux yeux de la

raison humaine aucune contradiction ne s'oppose à notre croyance. Et nous n'aurons plus alors de peine à nous en rapporter, pour la réalité du fait, au témoignage infaillible du Seigneur.

Unir, c'est rassembler des personnes ou des choses de façon à former soit un seul groupe moral, soit un seul objet matériel. Si vous mettez des pierres les unes sur les autres en les liant avec du mortier, ces éléments, nombreux tout à l'heure, ne formeront plus qu'un mur unique. Si deux fiancés échangent leurs serments devant le prêtre, ils ne formeront plus qu'une seule famille. On pourrait multiplier les exemples qui serviraient à démontrer que l'on peut unir des quantités de choses, comme des capitaux dans une société commerciale ou des soldats dans une armée.

Mais les innombrables unions possibles se subdivisent toutes en deux classes : l'union, prise en elle-même, peut être accidentelle ou substantielle, ce qui aboutit à des résultats tout à fait différents. Si j'enfile une série de perles pour en former un collier, chaque perle gardera son individualité propre, tout en faisant partie du cercle total, et rien ne reste plus facile que de briser cette unité collective. Si, au contraire, je mélange de l'eau et du vin dans une coupe, les deux liquides se pénétreront si intimement l'un l'autre qu'il faudrait de délicates opérations pour les séparer à nouveau.

Le premier cas nous offre une image de ce qu'est une union accidentelle ; le second de ce qu'est une union substantielle. Des philosophes subtils y apporteraient quelques réserves. Mais nous visons moins à établir des comparaisons scientifiques qu'à donner une idée qui permette de mieux se rendre compte de l'admirable geste d'amour par lequel le Christ s'est rapproché de nous.

Ainsi, puisque Jésus voulait descendre sur la terre en une forme sensible, il avait le choix, notamment, entre deux systèmes : ou bien prendre seulement une fugitive apparence humaine, ou bien prendre réellement toutes les caractéristiques réelles de l'humanité.

Dans la première hypothèse, on se serait trouvé simplement en présence d'une apparition ; dans la seconde, il fallait bien admettre qu'en vérité, dans le sens le plus strict du terme, le Verbe se faisait chair.

II

S'il avait voulu simplement nous apparaître, pendant une durée plus ou moins longue, Notre-Seigneur — si l'on ose s'exprimer ainsi — y aurait trouvé des avantages. Ne revêtant d'un corps que l'allure extérieure, il n'aurait pas eu à souffrir et aurait évité ainsi tous les désagréments de l'existence terrestre avant les supplices de la Passion. Puis, une fois son œuvre accomplie, son aspect visible se serait évanoui comme un fantôme.

Mais il nous aimait si profondément qu'il tenait à faire davantage pour nous. Il voulait d'abord devenir réellement l'un des nôtres ; il tenait ensuite à accepter physiquement les douleurs expiatrices qui nous purifieraient de nos souillures et nous mériteraient la grâce divine ; il désirait enfin que son humanité subsistât au delà de la longue série des siècles.

Pour ces motifs, et d'autres encore, sans doute, que lui suggérait sa sagesse, le Christ se décida à une alliance intime avec l'humanité, que l'on nomme l'union hypostatique. Il voulut être réellement homme, et pour toujours, de même qu'il était véritablement Dieu pour l'éternité.

Ici une difficulté se posait. Si le Messie avait mêlé en lui la nature divine et la nature humaine, nous serions en présence non seulement de quelque chose d'incompréhensible, mais d'une formelle contradiction. La divinité, par elle-même, est en effet infinie dans toutes les acceptions du mot, tandis que l'humanité est, au contraire, bornée de tous côtés. Or il est impossible à un être de se trouver à la fois limité et illimité.

Mais ce qui eût été pour nos faibles esprits un obstacle insurmontable, n'arrêta pas un instant le Sauveur dans son projet. Il réalisa son désir, non pas en confondant en lui les deux natures pour en former un composé monstrueux, mais en réunissant en une seule personne la nature divine et la nature humaine, ce qui, dès lors, n'offrait plus rien de contradictoire.

De même que chaque homme rassemble en sa personnalité la substance matérielle de son corps et celle, immatérielle, de son âme, ainsi, en une certaine mesure, le Rédempteur unit en lui un vrai corps humain, une âme humaine réelle et l'authentique nature de la Divinité.

Ce que nous affirmons là n'est autre chose que l'attestation solennelle de S. Athanase, dans un document dont l'autorité est officiellement reconnue par l'Eglise : « Il est d'une foi droite, dit-il, de croire et de proclamer que N.-S. Jésus-Christ, Fils de Dieu, est Dieu et homme. Il est Dieu suivant la substance de son Père... homme suivant celle de sa mère .. »

Le Symbole dont nous parlons souligne ensuite que Jésus est parfaitement Dieu, comme il est parfaitement homme, égal au Père selon la divinité et inférieur à lui par rapport à son humanité, et cet ensemble prodigieux ne forme qu'un seul Christ.

Mais comment a pu se réaliser cette merveille ?

Le grand maître de la théologie, S. Thomas d'Aquin, a tenté une explication que, malgré sa longueur, on nous permettra de reproduire.

« C'était par un dessein providentiel, dit-il, que, dans le Christ, la gloire de son âme ne rejaillissait point sur son corps avant la passion. Ainsi il obtiendrait, avec plus d'honneur, la gloire de son corps quand il l'aurait méritée par sa passion... Quant à la gloire de son âme, il ne convenait pas qu'elle soit différée, car *son âme était unie immédiatement* au Verbe et de ce chef elle devait être remplie de gloire par le Verbe même. Le corps, au contraire, était uni au Verbe *par l'intermédiaire de l'âme* [1]. »

[1] *Summa Theol.*, IIIa P., q. XLIX, art. 6, ad 3.

Autour de ces derniers mots, les théologiens ont échafaudé beaucoup d'explications que la brièveté de cette instruction ne nous laisse pas le loisir de reproduire. Mais peu importe désormais : le point essentiel est acquis. C'est l'âme humaine du Christ qui sert de liaison entre son corps de chair et sa divinité, « en ce sens que la chair appartient par l'âme à la nature humaine que le Fils de Dieu avait dessein de prendre. » *(Ibid.*, q. L, art. 2, ad 2).

Tout ce que nous venons de dire s'applique évidemment au corps entier du Sauveur. Mais il est facile de l'adapter à ce cœur que nous aimons à vénérer d'une façon plus particulière. En effet, si Jésus daigna s'incorporer les organes les plus humbles ou les plus vulgaires, c'était en raison des plus nobles, comme le cerveau, instrument de la pensée, ou le cœur, symbole de l'amour.

III

On rencontre parfois des esprits qui se jugent forts et qui croient de bon ton de s'indigner quand on leur parle de cette union ineffable entre le Verbe et notre pauvre humanité.

Rien n'est plus facile que de leur répondre. Quoi qu'il en paraisse de prime abord, la majesté incomparable de Dieu ne souffre pas de cette situation qui semble le rabaisser au niveau des mortels.

Justement parce qu'elle est parfaite et absolue, elle ne saurait être diminuée par aucune circonstance d'aucune sorte. En outre, tout ce qui a quelque rapport avec le bien convient à ce Dieu qui est le Bien ineffable et suprême. Or qu'y a-t-il de meilleur que de se communiquer aux autres dans un but d'idéal ? « *Bonum est diffusivum sui,* » affirme une antique maxime. Le Seigneur n'a donc point dérogé en consentant à se recouvrir d'une chair pareille à la nôtre et il n'en est pas moins resté l'Infini, le Tout-Puissant.

De plus, un motif spécial de charité légitimerait, s'il en était besoin, cet acte sans pareil. L'humanité, dès la faute du paradis terrestre, s'était révoltée contre le Très-Haut, par orgueil. Au fur et à mesure que se succédaient les générations, les fils criminels de l'Adam pécheur avaient ajouté à l'ingratitude initiale une interminable série de nouvelles et graves offenses.

Or, il est de principe qu'un des éléments essentiels qui constituent l'importance d'un délit, est la qualité de la personne outragée. Pour prendre un exemple vulgaire dans notre Code pénal, l'outrage à un garde-champêtre est moins sévèrement réprimé que celui qui s'adresse au chef de l'Etat.

A plus forte raison la rébellion contre l'Eternel exigeait une expiation égale à elle-même, c'est-à-dire sans limite. Et quand tous les hommes, sans exception, s'y seraient mis, ils auraient encore été impuissants à satisfaire la justice divine. « Il y fallait un Dieu, » comme a dit Bossuet. Mais on ne conçoit pas comment un Dieu aurait pu expier à la place des hommes, s'il ne s'était pas uni substantiellement à eux, afin de se rendre solidaire de leurs fautes. La conclusion éclate à tous les yeux : il est essentiellement utile que Jésus se soit incarné.

Même si le péché originel n'avait pas été commis, bien des raisons auraient encore milité en faveur de la venue du Messie en ce monde. Il y avait d'abord là une manifestation suprême de la toute-puissance et de la bonté divines. Il y avait une source unique de grâces qui conduisent au salut. Il y avait un motif pour les âmes à se purifier toujours davantage et s'élever sans cesse plus haut vers l'abîme incommensurable des cieux.

Enfin, il n'est pas jusqu'au temps choisi par l'Eternel pour la naissance de Jésus à Bethléem qui n'ait été d'une opportunité remarquable. Si la Rédemption avait suivi presque immédiatement la première faute, elle n'aurait pas été appréciée à sa valeur. Il était bon que des générations entières aient vécu dans l'attente de la délivrance, pour que leurs descendants, instruits par la douleur de leurs aïeux, en recueillent plus soigneusement les fruits. Si, au contraire, le rachat du crime avait été différé jusqu'à l'heure du jugement dernier, l'universalité du genre humain eût peut-être sombré dans le désespoir et, à coup sûr, aurait progressé infiniment moins dans la route de la perfection chrétienne.

Que Dieu soit béni dans tous ses desseins admirables !

* *

Vous excuserez volontiers, m. f., l'aridité de ce discours. Certes, il n'est pas commode de résumer en quelques mots une question aussi difficile que celle de l'union du cœur de Jésus à notre misérable nature. Mais les effets surnaturels de cette alliance seront d'autant mieux utilisés que vous vous serez efforcés davantage d'en bien pénétrer les causes, dans la mesure toutefois où le Seigneur nous autorise à pousser nos investigations dans le domaine de ses mystères.

Si incomplètes soient-elles, il faut espérer que ces quelques indications auront comme résultat de ranimer votre ferveur à l'égard du cœur de Jésus, substantiellement uni au Verbe de Dieu.

EXPLICATION DU CATÉCHISME

28e LEÇON *(suite)* [1]

§ 2. — **Les Supérieurs**

Q. 244. — *Quels sont les devoirs à remplir envers les supérieurs ?*

R. — *Les devoirs à remplir envers les supérieurs sont de les respecter et de leur obéir loyalement en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu.*

Nous avons dit précédemment (no 236) que, en plus de ses parents, l'homme a encore d'autres supérieurs soit spirituels, soit temporels. Dieu a voulu que l'homme vécût en société. Or toute société, pour subsister et se développer, doit posséder une organisation qui suppose des supérieurs et des inférieurs. Ainsi, dans toute société légi-

[1] Voir la *Prédication* du 15 février, p. 107.

time, les supérieurs ont autorité sur les inférieurs parce qu'ils réalisent de la sorte le plan établi par Dieu. Leur autorité vient donc en dernier ressort de Dieu ; c'est pourquoi ils ont droit au respect et à l'obéissance de leurs inférieurs, auprès desquels ils représentent, pour le bien de chacun et de tous, l'autorité divine.

Beaucoup de supérieurs ne comprennent malheureusement pas de la sorte leur rôle et leur autorité, et il leur arrive de commander des choses contraires à la loi divine. Ce désordre se rencontre surtout chez les supérieurs temporels. Il peut se rencontrer aussi dans l'ordre spirituel chez ceux qui se seraient emparés de l'autorité spirituelle ou qui l'auraient reçue par des moyens condamnés par l'Eglise qui a la charge des intérêts spirituels des âmes. C'est ainsi que, pendant la Révolution, des évêques ont été nommés par le gouvernement civil sans l'approbation ni la reconnaissance du pape. Il pourrait arriver aussi que des supérieurs légitimement nommés oublient leur devoir jusqu'à se révolter contre l'autorité de l'Eglise et du pape ou à commander des choses contraires à la loi divine. Dans tous ces cas, le supérieur ne représente plus l'autorité de Dieu et n'a plus droit à l'obéissance de ses inférieurs. Ceux-ci ont même le devoir de lui résister, puisqu'il tente de les entraîner en dehors du droit chemin.

Bref, les supérieurs spirituels ou temporels ont droit au respect et à l'obéissance de leurs inférieurs chaque fois que, représentant l'autorité de Dieu, ils commandent, dans les limites de leurs attributions, des choses qui ne sont pas défendues par la loi de Dieu.

Q. 245. — *Pourquoi faut-il respecter les supérieurs et leur obéir ?*

R. — *Il faut respecter les supérieurs et leur obéir parce que toute autorité vient de Dieu et que l'obéissance aux supérieurs est nécessaire au bon ordre de la société.*

Nous venons d'expliquer comment toute autorité vient de Dieu et comment les supérieurs sont ses représentants. Or quiconque manque de respect à l'ambassadeur d'un gouvernement se rend coupable d'une injure à l'égard de ce gouvernement lui-même. Ainsi, manquer de respect aux supérieurs légitimes, c'est se rendre coupable d'une injure à l'égard de Dieu en méprisant son autorité qu'ils représentent.

D'autre part, aucune société ne peut vivre sans ordre ni direction, c'est-à-dire sans supérieurs. Sans eux, elle est livrée à l'anarchie et ne peut atteindre son but. Celui qui refuse d'obéir aux supérieurs légitimes contribue donc à détruire la société. Or, nous l'avons dit, c'est la volonté de Dieu que l'homme vive en société. S'il s'agit d'une société nécessaire, refuser d'obéir aux supérieurs légitimes, c'est donc refuser de se soumettre à la volonté de Dieu. S'il s'agit d'une société de laquelle on est libre de faire partie ou non, refuser d'obéir aux supérieurs, alors qu'on s'est librement soumis à leur autorité, c'est un désordre qui peut nuire aux intérêts généraux. Si l'on ne croit pas devoir obéir, il faut se retirer de la société.

Q. 246. — *Quels sont les devoirs à remplir envers les inférieurs ?*

R. — *Les devoirs à remplir envers les inférieurs sont de les traiter avec justice et charité, de leur assurer un salaire équitable et de leur faciliter les moyens de vivre chrétiennement.*

Ces devoirs sont ceux de tous les supérieurs.

Les pouvoirs publics, en particulier, représentés par ceux qui font partie du gouvernement et de l'administration d'une nation, à quelque degré que ce soit, doivent veiller, par les lois et leurs sanctions, à ce que la justice soit respectée pour tous, à ce que chaque citoyen puisse gagner convenablement sa vie et celle de sa famille, à ce que chacun jouisse de la liberté de conscience et puisse pratiquer sa religion sans difficultés ni ennuis. Mais le cas le plus fréquent visé ici est celui des patrons, de ceux qui ont sous leurs ordres des domestiques, des ouvriers ou des employés. Si la justice et la charité sont dues à tous, c'est une obligation plus spéciale et plus grave pour les patrons d'exercer ces vertus à l'égard de leurs inférieurs.

La justice exige que chacun reçoive ce qui lui est dû, c'est-à-dire ce qui a été fixé par le contrat de travail. Notons que ce contrat n'est juste lui-même qu'à la condition d'attribuer un salaire correspondant réellement à la quantité et à la valeur du travail accompli, et permettant à l'inférieur de vivre et de faire vivre honnêtement sa famille. La justice demande aussi que le supérieur n'impose pas à l'inférieur un travail trop dur qui nuirait à sa santé. Dans certaines professions, des mesures de précautions doivent être prises pour éviter maladies et accidents.

C'est au nom de la justice également que doivent être assurées à chacun la liberté de conscience et la liberté de pratiquer sa religion. En général, le travail doit être suspendu le dimanche et les jours de fêtes d'obligation. Si cela n'est pas possible sans un grave préjudice, il doit au moins être réduit au minimum et, grâce à des équipes de rechange, le temps nécessaire à l'accomplissement des devoirs religieux doit être accordé à tous les ouvriers ou employés. Le patron n'exigera jamais un travail qui soit contraire aux lois de la morale ou de la religion.

La charité veut que le patron ne considère pas ses subordonnés comme des machines à produire, mais qu'il ait pour eux tous les égards dus à des créatures faites à l'image de Dieu, rachetées par le sang de Jésus-Christ et devenues les enfants du Père céleste. Il évitera donc dans ses paroles et dans ses actes l'impolitesse et la grossièreté, la colère et la violence, l'indifférence et le mépris. S'il a quelque observation à faire, il la fera avec tact et mesure, cherchant plutôt le bien de l'inférieur que son humiliation. Il l'encouragera par une marque de satisfaction, lorsque l'occasion s'en présentera, et lui facilitera son travail par

ses conseils. Il partagera ses joies et ses peines et lui donnera toujours l'exemple du bien.

---

§ 3. — **La Patrie**

Q. 247. — *Quels sont les devoirs à remplir envers la patrie ?*

R. — *Les devoirs à remplir envers la patrie sont de l'aimer, d'obéir à ses lois justes et, quand il est nécessaire, de se dévouer à son service et à sa défense.*

La famille est une société qui comprend des supérieurs, les parents, auxquels les inférieurs, c'est-à-dire les enfants, doivent obéir. Ces supérieurs sont en même temps des bienfaiteurs qu'il faut aimer. Enfin la famille réclame de ses divers membres, pour subsister et prospérer, le dévouement ; elle procure à chacun des biens qu'il doit défendre, non seulement dans son intérêt, mais aussi dans l'intérêt commun.

Il existe encore une autre société, plus grande que la famille : c'est la patrie. Elle est formée par tous ceux qui appartiennent à un même pays, par exemple la France. Cette société procure, elle aussi, à ses membres différents biens, qui leur sont assurés par son organisation et par le dévouement de tous ceux qui travaillent ou ont travaillé dans le passé à la prospérité commune. C'est pourquoi il faut aimer la patrie.

La patrie impose à tous des obligations qui sont contenues dans des lois. Ces lois sont nécessaires pour protéger les intérêts généraux et particuliers. C'est pourquoi il faut obéir aux lois. Cependant on n'a le devoir d'obéir aux lois que si elles sont justes, c'est-à-dire si elles n'attaquent pas les droits de Dieu, de l'Eglise, de la morale et de la conscience. Dans le cas contraire, comme nous l'avons déjà dit pour les ordres donnés par les parents, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Puisque la patrie apporte à chacun des avantages et des bienfaits, il est juste que chacun cherche à se rendre utile aux autres et travaille, dans la mesure de ses moyens, au bien général.

Enfin, si la patrie est attaquée dans son honneur ou dans ses biens, tous doivent la défendre en acceptant les sacrifices qu'elle leur demande.

Les deux formes les plus courantes du dévouement à la patrie sont le paiement de l'impôt, destiné à subvenir aux frais généraux de la société, et l'accomplissement du service militaire, destiné à procurer à la patrie, en cas de besoin, des défenseurs bien préparés à leur rôle.

Q. 248. — *Faut-il obéir à ceux qui exercent l'autorité publique ?*

R. — *Oui, il faut obéir à ceux qui exercent l'autorité publique, à moins qu'ils ne commandent des choses contraires à la conscience ou à la religion.*

Ce devoir résulte de l'obligation d'obéir aux lois. Ceux qui exercent l'autorité publique sont ceux qui sont chargés de faire respecter les lois. On est donc tenu de leur obéir chaque fois qu'ils remplissent leurs fonctions de défenseurs des lois, mais non dans le cas où ils abuseraient de leurs pouvoirs pour commander des choses contraires ou étrangères aux lois. De plus, comme nous l'avons dit en parlant des lois, on n'est pas obligé d'obéir à une loi mauvaise, c'est-à-dire contraire aux droits de Dieu, de l'Eglise, de la morale ou de la conscience, ni à ceux qui prétendraient la faire respecter. On a même le devoir de s'opposer à l'application d'une pareille loi.

Q. 249. — *Est-ce un devoir grave de voter pour élire ceux qui doivent exercer l'autorité publique ?*

R. — *Oui, c'est un devoir grave de voter pour élire ceux qui doivent exercer l'autorité publique ; c'est un devoir non moins grave de ne voter que pour des hommes résolus à sauvegarder la justice, la morale et la religion.*

Ceux qui exercent l'autorité publique sont non seulement ceux qui font observer les lois, mais aussi ceux qui les établissent. Pour que les lois soient justes et utiles, il faut que ceux qui les établissent soient 1° des hommes respectueux de la conscience, de la morale et de la religion, 2° des hommes capables.

Ceux qui s'abstiennent de voter, par indifférence ou pour un autre motif, risquent de laisser arriver au pouvoir des hommes qui pourront faire un grand mal par leur intolérance ou leur incapacité. Ils chargent ainsi leur conscience d'une grave responsabilité.

Le catholique doit donc : 1° ne jamais s'abstenir de voter ; 2° se renseigner avec précision sur les candidats qui sollicitent son suffrage ; 3° voter d'après sa conscience, et non d'après son intérêt personnel ou sa passion. Dans le cas où aucun candidat ne répondrait exactement à ce qu'il a le droit d'exiger de lui, il donnerait sa voix à celui qui lui semblerait se rapprocher le plus du bon candidat ou qui lui paraîtrait le moins mauvais.

Bien que nous n'ayons envisagé jusqu'ici que les élections des députés et des sénateurs, il n'est pas permis cependant de se désintéresser des élections municipales ou cantonales, d'abord parce que de sérieux intérêts matériels y sont en jeu. De plus, si les conseillers municipaux et cantonaux sont chargés de questions administratives intéressant les communes, les cantons et les arrondissements, ils ne manquent pas cependant de se présenter avec une couleur politique définie ni de mêler à leur administration des considérations politiques. D'ailleurs ils interviennent dans l'élection des sénateurs. Il importe donc d'exiger d'eux les mêmes garanties que des autres élus.

Le catholique qui n'aurait pas rempli son devoir électoral d'après les règles que nous venons de rappeler, devrait s'en accuser en confession.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 16 maii 1934.

Eug. Lindecker, Vic. gen.

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

LE CHAUFFAGE AUX HUILES LOURDES

LE FUEL OIL DOMESTIQUE

Depuis plusieurs années, de nombreux Etablissements Religieux emploient les huiles lourdes pour le chauffage des chaudières, des calorifères, des fourneaux de cuisine.

Sanctionné par une longue expérience, par d'importantes références, par la satisfaction unanime des usagers, le chauffage aux huiles lourdes a été définitivement adopté, aussi bien pour les Cathédrales et les Eglises, que pour les Institutions, les Communautés, les Hôpitaux.

Aussi, ce n'est pas sans une juste émotion que les Etablissements Religieux ont appris les bruits qui ont couru sur la taxation des huiles combustibles.

Hâtons-nous de rassurer et de renseigner tous ceux qui ont pu s'inquiéter des indications erronées que certains concurrents du chauffage aux huiles lourdes ont tenu à propager.

Il est exact qu'une certaine qualité d'huile combustible — le Gas-oil — a été frappée d'une taxe de 360 frs par tonne, si bien que son prix a pratiquement doublé.

Pour bien comprendre quel est le but de cette taxe, il faut examiner dans quelles conditions l'Etat a été amené à prendre une telle décision.

Le Gas-oil, longtemps employé comme combustible pour le chauffage central, est de plus en plus utilisé maintenant, *à la place de l'essence,* pour l'alimentation des moteurs des gros camions. Le remplacement progressif de l'essence par le gas-oil ayant amené une baisse sensible des recettes de l'Etat, il était inévitable que le gas-oil se trouvât frappé d'un droit élevé, toutes les fois qu'il devait être employé pour l'alimentation des camions. Une première mesure gouvernementale (mars 1933) institua un droit de 360 francs par tonne sur le gas-oil affecté à la traction routière.

Pendant l'année 1933, le gas-oil des camions — gas-oil bleu — a donc acquitté un droit supplémentaire de 360 francs par tonne, tandis que le gas-oil de chauffage — gas-oil rose — n'était passible d'aucun droit nouveau.

La distinction ne reposant que sur la coloration, la fraude était facile. Et c'est précisément pour rendre le contrôle fiscal plus efficace, que, depuis le 1er Avril 1934, le Gouvernement a taxé uniformément le gas-oil d'un droit de 360 francs par tonne, aussi bien pour le chauffage que pour la traction routière (application de la loi de finances de Février 1934).

Mais la loi a permis la création d'une nouvelle qualité, le FUEL OIL DOMESTIQUE : sa composition a été fixée de telle sorte que tout en convenant parfaitement pour les brûleurs, le Fuel-oil Domestique ne peut être utilisé pour les moteurs des camions.

Le FUEL OIL DOMESTIQUE n'est passible d'aucun droit nouveau. Son prix est peu différent de celui du gas-oil avant le 1er avril 1934. Ses caractéristiques permettent de l'utiliser dans presque toutes les installations de chauffage central.

En définitive, ce produit constitue désormais, avec le Fuel-oil léger, le combustible-type des brûleurs.

Il n'y a absolument rien de changé dans le domaine du chauffage central aux huiles lourdes, qui reste, comme par le passé, la source d'avantages précieux : confort, propreté, économie.

Il faut surtout se rendre compte que le nouveau droit ne vise le gas-oil qu'en tant que produit de remplacement de l'essence, qu'il n'a jamais été question et qu'il ne paraît pas possible qu'il soit question dans l'avenir de taxes sur les huiles combustibles comme le Fuel-oil Domestique : cette qualité ne convient que pour les brûleurs et elle est constituée par un produit de raffinerie dont l'écoulement ne saurait être entravé sous peine de paralyser l'industrie française du raffinage.

Or cette industrie, qui groupe déjà quatorze usines, représente, avec les ouvriers français qu'elle emploie et les capitaux français qui y sont investis, un élément primordial de notre économie nationale.

Elle a été créée, à la demande de l'Etat, pour assurer l'indépendance de la France en matière de pétrole, en temps de paix et surtout en temps de guerre. Elle a reçu de l'Etat l'assurance définitive de pouvoir travailler pendant 20 ans.

Un tel rôle, une telle garantie, lui donnent donc la certitude de pouvoir vivre et prospérer.

Et elle ne peut le faire qu'à une condition : écouler ses produits, tous ses produits : essences, asphaltes, huiles de graissage, huiles combustibles, puisqu'il est impossible de fabriquer un tonnage déterminé d'essence sans produire en même temps un tonnage déterminé des autres qualités.

Aucun gouvernement ne voudra donc entraver l'écoulement des huiles combustibles, car les raffineries, ne pouvant plus se défaire de leurs résidus, seraient immédiatement paralysées et se trouveraient dans l'impossibilité de remplir le rôle pour lequel l'Etat les a créées.

Les puissants moyens de fabrication mis en œuvre dans les usines de Petit-Couronne et de Pauillac, l'amélioration incessante de leur technique du raffinage, le contrôle rigoureux des distillations et des mélanges, les soins apportés à la distribution, permettent à la **Société Anonyme des Pétroles JUPITER** de vous donner toutes garanties sur les huiles combustibles qu'elle livre et en particulier sur la qualité impeccable du **FUEL OIL DOMESTIQUE SHELL.**

La Société Anonyme des Pétroles JUPITER met ses Ingénieurs et son Service Technique Huiles Combustibles, gracieusement et sans aucun engagement, à la disposition de toutes les personnes qui voudront bien la consulter. Ecrire ou téléphoner à la **Société Anonyme des Pétroles JUPITER,**

42, rue Washington, à Paris,
Elysées 90-10 à 90-15.

POUR LE CHAUFFAGE
DES CHAUDIÈRES
DES CALORIFÈRES
DES FOURNEAUX DE CUISINE

LES MAZOUTS
SHELL

PROPRETÉ
CONFORT
SOUPLESSE
ECONOMIE

Consultez la Société Anonyme des PÉTROLES JUPITER, 42, rue Washington — PARIS 8e
Capital : 525 Millions de Francs
qui donnera gracieusement et sans engagement tous les renseignements nécessaires.

élèves, et lui trace, ainsi qu'à ses amis de la classe bourgeoise, son devoir social et chrétien envers les jeunes ouvriers.

Le jeune bourgeois a reçu tous les dons ; il a de nombreux moyens de jouer un rôle dans la vie de son pays. Il le peut et il le doit.

La bourgeoisie a-t-elle rempli tous ses devoirs dans le passé ? Montalembert, Ozanam, Mgr Dupanloup ont été sévères et lui ont reproché d'avoir, par son égoïsme et sa dureté inconsciente à l'égard des classes ouvrières, amené l'apostasie des masses. De plus, elle a paru accaparer l'Eglise. Et pourtant il est facile, avec l'auteur, de rappeler ce que l'Eglise, par sa doctrine, par ses œuvres, par ses papes, a fait pour le peuple et comment elle fait aujourd'hui appel au laïcat pour son œuvre apostolique.

« Le jeune homme riche » ne se contentera donc pas d'une religion individuelle ; il se donnera, il réalisera sa foi ; il fréquentera ses frères ouvriers ; il les attirera à lui, à l'Eglise et à Dieu.

Ce livre ferait du bien aux jeunes gens de nos collèges ; puisse-t-il y trouver de nombreux lecteurs !

NERVEUX

Vous qui cherchez un remède à vos maux : neurasthénie, insomnie, convulsions infantiles, Danse de Saint-Guy, petit mal, haut mal, épilepsie, si vous avez tout essayé en vain, prenez

anti-épileptique de Liége

Vous n'êtes pas incurables grâce à ce merveilleux remède. Faites lui confiance ; depuis 50 ans il a rendu à la joie de vivre des milliers de malheureux. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. La brochure contenant tous renseignements suffisants pour traitement est env. gratis. Lab. Fanyau, 48, r. Cl.-Lorrain, Lille.

VINS DE MESSE

CAVES DES PRÉMONTRÉS

Abbaye de St-Michel de Frigolet.

Adresse correspce : Mr Yvrard, 4, Quai Vauban, Sète (Hlt).

Plus de Vols ni d'Effractions

TRONCS-COFFRES

Inviolables – ACIER – Brevetés

Paul PRIOURET, Constructeur

Médaille d'argent concours Lépine 1932

9 bis, rue Danicourt, MALAKOFF (Seine).

Références Prix et notices sur demande.

ARTÉRIO-SCLÉROSE

Les " Gouttes Spencer " iodée sulfurées (25 f. 65 p. 1 mois) abaissent la tension de 3 à 4 degrés sans régime.

DIABÈTE et PÉTROLE

Les Capsules de "Pétrolex" (240 p. 1 mois, 48 f.) remplacent l'insuline et guérissent sans régime. Notices grat. Lab. des Phocéens, NICE (A.-M.)

Remise 30 % à MM. les Membres du Clergé

HORLOGERIE – PENDULERIE

Bijouterie — Orfèvrerie

ALLIANCE HORLOGERE — R. C. Besançon 29

E. ENGINGER — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15

Catalogue fco sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon

BRONCHITES
TOUX
CATARRHES CHRONIQUES
GOUTTES LIVONIENNES
TROUETTE-PERRET

LISIEUX

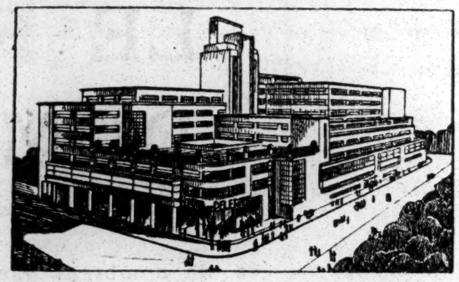

GRAND HOTEL DES PELERINS

2200 lits

Le plus vaste, le plus moderne, le meilleur marché d'EUROPE.

Spécialement aménagé pour les grands pèlerinages

Pension complète depuis 31 fr. 50

(Boisson, Service et taxes compris)

Ouverture : le 5 mai 1934

Artério-scléreux

Ayez soin de bien assurer le fonctionnement de l'intestin en prenant au repas du soir ou avant de se coucher UN GRAIN DE VALS, laxatif dépuratif parfait. Il élimine au réveil les toxines de l'organisme et régularise la circulation. 4.50 le fl. de 30 grs.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

J. BENOIT, Maître Peintre Verrier

37, rue Hermite, NANCY

Déplacement et devis gratuits sur simple demande.
Nombreuses Eglises en FRANCE et à l'ETRANGER.
Agréé pr les Monuments historiques. *Belles références.*

Le plus grand choix de DUPLICATEURS et fournitures pour **POLYCOPIE**

Appareils spéciaux pour Bulletins paroissiaux.

Occasions intéressantes en duplicateurs rotatifs et machines à écrire des meilleures marques.

H. HUSSON, à Blevaincourt (Vosges).

CARTON & MOTTE FABRICANTS

11, rue des Chats-Bossus, LILLE

— MAISON FONDÉE EN 1850 —

Toutes statues — Toutes tailles

CHRISTS POUR MISSIONS

Hautr 25 c/m — Emballage *franco.*

Échant. gratuit. — Plastique Ivoiré 1 fr. 10

STATUETTES RELIGIEUSES ARTISTIQUES

Prix de propagande rappelant ceux d'avant guerre.

Tous sujets — Toutes tailles de 17 à 44 c/m

Prix : 1 fr. 30 à 7 fr. 50

Tarif et échantillons gratuits sur demande.

La marque **M.C.M.** est une garantie

Cie Fse de

MOSAIQUE CÉRAMIQUE de MAUBEUGE

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
USINES à MONTPLAISIR-MAUBEUGE
Téléphone : 125 - Télégrammes : Mosaïque-Maubeuge
et LANDRECIES (Nord)
Téléphone : 20 - Télégrammes : Céramique-Landrecies
DEPOTS à
PARIS, 132, Rue Clignancourt - Téléph. : Nord 38-51
LYON, 19, Rue de Toulon - Téléph. : Parmentier 30-38
Albums, devis, tarifs, projets, renseignements et échantillons sont fournis gratuitement sur demande.

M.C.M.

Un coffre-fort ancien, bon marché ou d'occasion est dangereux... Achetez un coffre-fort Bauche.

VITRAUX
MAISON BESSAC - GRENOBLE, FRANCE

GUÉRISON CERTAINE par LA POUDRE ESCOUFLAIRE
Agence générale : à BAISIEUX (Nord)

ASTHME
OPPRESSION, EMPHYSÈME
(MÊME PRODUIT SOUS FORME DE CIGARETTES)

L'Agence générale envoie GRATIS et FRANCO une BOITE D'ESSAI avec Certificats de GUÉRISONS

CARTES SUR TABLE
Sonnerie impeccable
Grande sécurité de fonctionnement
Dépense de courant infime
Service d'entretien annuel
Garantie de 5 ans
Prix modérés — Facilités de paiement
BACH est seul à vous garantir tous ces avantages.
Eglises installées 235 | Sonneries électriques de Cloches BACH ———— METZ.

CHAISES et PRIE-DIEU en tous genres.
Grande fabrique vendant directement au Clergé et aux œuvres paroissiales, envoie tarif illustré avec prix franco.
Ecrire : Emile CAPDEVIELLE, à Hagetmau (Landes).

Poudre du Docteur SOULIGOUX
(POUDRE LAXATIVE DE VICHY)
Agréable - Facile à prendre - d'efficacité constante
DANS TOUTES LES PHARMACIES

LOURDES
POUR TOUS ACHATS D'OBJETS DE PIÉTÉ ET SOUVENIRS
ADRESSEZ-VOUS AU **PALAIS DU ROSAIRE**
CATALOGUE FRANCO
TARBES 4204
MAISON PRINCIPALE : 64, Boulevard de la Grotte.
SUCCURSALES : 158, Rue de la Grotte,
et 38, Rue de Livarot, à
LISIEUX